



CONFEDERATION GENERALE  
DES PLANTEURS DE BETTERAVES

# LE SYNDICALISME BETTERAVIER EN ACTION



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2017

# SOMMAIRE

<b>LES FAITS MARQUANTS 2017</b> . . . . .	p. 1
<b>QUESTIONS À ÉRIC LAINÉ</b> . . . . .	p. 2
<b>2017-2018 : PREMIÈRE CAMPAGNE SANS QUOTA</b> . . . . .	p. 4
<b>LES GRANDS DOSSIERS PORTÉS PAR LA CGB</b>	
LA CGB AU CŒUR DES ENJEUX DE NOTRE CULTURE . . . . .	p. 10
MARCHÉS ET TRANSPARENCE DES MARCHÉS . . . . .	p. 13
LA RÉCEPTION DES BETTERAVES : UN POINT CLÉ POUR LES BETTERAVIERS . . . . .	p. 16
L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES ENJEUX BETTERAVIERS . . . . .	p. 18
LA CGB, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU BIOÉTHANOL EN FRANCE . . . . .	p. 20
<b>INFORMER ET FORMER</b>	
L'ACTION SYNDICALE : LA CGB AU PLUS PRÈS DE SES ADHÉRENTS . . . . .	p. 24
INFORMER & SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS . . . . .	p. 30
<b>STRATÉGIE CGB : CAP 2020</b> . . . . .	p. 34
<b>REPRÉSENTER NOS PLANTEURS À CHAQUE NIVEAU DE DÉCISION</b>	
LA CGB, PARTIE PRENANTE D'UNE INTERPROFESSION ORGANISÉE . . . . .	p. 38
UNE ÉQUIPE ET UNE ORGANISATION ENGAGÉES AU SERVICE DES ADHÉRENTS . . . . .	p. 41

# LES FAITS MARQUANTS 2017

## LE JUSTE PARTAGE DE LA VALEUR

Grâce à l'acte délégué obtenu par la CGB en juillet 2016, des CRV (Commissions de Répartition de la Valeur) ont été mises en place en 2017 au sein des entreprises sucrières privées (les conseils d'administration des coopératives font office de CRV) et permettent la négociation collective de clauses de répartition de la valeur par entreprise, entre planteurs et fabricants.

> page 14

## SOLIDARITÉ

« Ensemble, encore plus forts dans l'après quota » est le thème de la campagne d'adhésion lancée par la CGB en mai 2017 pour rappeler l'importance du syndicalisme betteravier. Dans le contexte de la fin des quotas, les planteurs ont plus que jamais besoin de leur syndicat pour les accompagner. Afin de sensibiliser les planteurs à ce changement, cette campagne a mis l'accent sur les 5 grandes raisons d'adhérer à son syndicat.

> page 24

## CHIFFRES CLÉS

RENDEMENT :

**93 t/ha**  
de betteraves à 16°

SURFACE :

**475 000 ha**

PRODUCTION :

**44.2 Mt**  
de betteraves à 16°

RENDEMENT EN SUCRE  
BLANC :

**13.8 t/ha**

NOMBRE DE BETTERAVIERS  
EN FRANCE :

**26 000**

## COMPÉTITIVITÉ

Maître-mot des betteraviers dans l'après quota.

Maîtrise des coûts de production, allongement des campagnes, suivi des réceptions... autant de dossiers clés pour gagner en compétitivité.

> page 12

## ANTICIPER

La Gestion des risques est le prochain défi des betteraviers. Les demandes de la CGB concernant la gestion des risques (ISR Sectoriel et Abaissement du seuil de déclenchement de l'assurance climatique) sont intégrées en octobre 2017 dans le règlement Omnibus. La CGB travaille à développer des outils pour faire face à la volatilité des marchés.

> page 15

## PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX

Les betteraviers, qui fournissent des efforts permanents pour diminuer l'apport des produits de protection des plantes, demandent du temps pour trouver des solutions alternatives pour pallier à l'interdiction des produits comme le glyphosate ou les néonicotinoïdes.

> page 19

## À L'ÉCOUTE

Suite au sondage lancé en janvier 2017, les retours nombreux et précieux des planteurs adhérents, ont permis à la CGB d'engager sa transformation numérique et la construction d'un plan stratégique en phase avec leurs besoins.

> page 26

## PROXIMITÉ

La CGB et les Syndicats Betteraviers apportent une attention toute particulière à rencontrer régulièrement les planteurs.

En 2017, 61 réunions ont été organisées dans l'ensemble de la France betteravière.

> page 28

# QUESTIONS À



**ERIC LAINÉ**  
PRÉSIDENT

## AGIR POUR LES BETTERAVIERS DANS CETTE NOUVELLE DONNE

01

### COMMENT VOYEZ-VOUS LA FIN DES QUOTAS ET COMMENT LA CGB AMORCE-T-ELLE CE VIRAGE ?

La période que nous vivons est historique, et non sans risque, mais j'ai confiance en la CGB et en la filière pour relever ce nouveau défi.

**La fin des quotas est une opportunité pour notre filière de se développer et d'aller reconquérir des marchés à l'export, perdus suite à la réforme de 2006.** Nous nous y sommes longuement préparés. Nous resterons vigilants car il ne faudrait pas reconquérir ces marchés à n'importe quel prix, d'où l'importance toute particulière que nous accordons à la CGB à une juste répartition de la valeur et des risques. Clairement, nous soutenons la stratégie d'augmentation de la production pour faire baisser les coûts de production. Toutefois, ce gain de compétitivité doit être partagé entre industriels et betteraviers car l'allongement des campagnes qui en résulte signifie, pour nous planteurs, des contraintes supplémentaires à ne pas négliger (protection des silos, davantage d'arraches précoces et tardifs, etc.).

02

### COMMENT LA CGB ÉVOLUE DANS CETTE NOUVELLE ÈRE ?

La CGB est un syndicat ancré dans les territoires, un lieu d'expression et d'échanges, une source d'expertise reconnue nationalement et internationalement, et une force d'équilibre au service des betteraviers.

Notre filière a des atouts majeurs pour faire face aux changements profonds liés à la fin des quotas. Mais ce contexte plus incertain et concurrentiel renforce les missions historiques de la CGB. Elle devra accentuer ses efforts pour anticiper, concevoir, bâtir et défendre des solutions pour créer durablement de la valeur qui devra être retrouvée sur les exploitations betteravières.

Dans cette perspective, nous poursuivons notre travail de représentation et de lobbying régional, national, européen et international. À ce titre, nous allons prendre en compte la nouvelle configuration des régions administratives et mettrons davantage l'accent sur l'échelon régional, désormais très important dans les relations économiques du territoire, en adaptant notre organisation dans ce sens.

Par ailleurs, **nous travaillons au développement des services individualisés aux adhérents. L'agriculteur betteravier est un entrepreneur qui doit bénéficier de toute l'information agronomique et économique nécessaire pour piloter au mieux son exploitation.**

Cela passera par la diffusion régulière aux adhérents de contenus les tenant informés de l'avancée des dossiers réglementaires, de l'évolution et de l'analyse des marchés, une meilleure connaissance des coûts de production et des leviers pour les réduire, etc. L'idée est d'apporter à nos adhérents une information pertinente, complète et indépendante, notamment grâce aux outils digitaux. Toujours dans cette logique d'information et de service, nous allons proposer davantage de sessions de formations par nos syndicats sur les problématiques économiques, techniques et juridiques.

Enfin, nous construisons des partenariats avec différents fournisseurs, à la recherche des meilleurs prix et services pour aider nos adhérents à gagner en compétitivité. Ces évolutions sont nécessaires pour accompagner au mieux nos adhérents dans cette période clé.

## 03

**QUELS ONT ÉTÉ LES GRANDS DOSSIERS DE L'ANNÉE EN 2017 ET QUELLES SONT LES ORIENTATIONS POUR 2018 ?****Sur le plan économique d'abord,**

c'est le revenu des planteurs qui est au centre de nos préoccupations. **Une de nos missions principales est de veiller à une juste répartition de la valeur et à un juste paiement des betteraves livrées.** Nous attendons aussi beaucoup du nouveau gouvernement et des Etats Généraux de l'Alimentation dans lesquels la CGB et ses élus se sont investis. Lors de la première phase de ces EGA, les conclusions du président de la République ont repris une grande partie de nos propositions avec la priorité affichée que les producteurs puissent vivre du prix payé de leurs produits. La première de ces mesures est la mise en place d'une contractualisation « En marche avant » avec un contrat qui sera proposé par les agriculteurs et non plus par les acheteurs. Payer un juste prix à l'agriculteur est un devoir quand on travaille comme nous le faisons, car il est inadmissible d'entendre que nous produisons à perte !

**Il nous faut également travailler à la conception d'outils de gestion des risques qui doivent être mis à disposition des agriculteurs pour gérer la plus forte volatilité de leurs revenus betteraviers :** contrats, marché à terme, assurance récolte, instrument de stabilisation des revenus sectoriels. Nous travaillons activement sur ce dernier outil pour éviter que les années les plus difficiles, les marges betteravières ne soient trop dégradées. Le règlement Omnibus récemment négocié à Bruxelles offre l'opportunité de créer ce type de dispositif. L'Europe est parvenue le 12 octobre dernier à un compromis sur le volet agricole de ce règlement. La CGB a largement contribué à ce que son contenu permette un bond en avant sur les outils de gestion des risques, en particulier pour les betteraviers. Très attentifs à l'évolution de ce dossier, nous comptons œuvrer activement à sa mise en place en France.

Concernant les biocarburants et le bioéthanol, une menace pèse sur leur développement après 2020, avec la proposition de directive européenne RED II faite par la Commission fin 2016. Cette dernière propose de supprimer l'objectif d'énergie renouvelable dans les transports et de réduire de près de la moitié la contribution des biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération au bouquet énergétique des transports. Une telle proposition est inacceptable car elle mettrait en péril

l'ensemble des filières européennes de biocarburants qui ont lourdement investi dans des outils modernes et performants. La CGB se bat pour que les institutions européennes modifient en profondeur ce projet et redonnent à l'UE une ambition politique au volet transports de la feuille de route 2030 en matière d'énergie et de climat.

**Sur le plan environnemental,**

les menaces sur l'arrêt du glyphosate et des néonicotinoïdes viennent clairement mettre en péril notre compétitivité voire le devenir de notre filière. **La CGB appelle les pouvoirs publics à accorder aux professionnels du temps et des moyens pour trouver des solutions alternatives efficaces.** Cela a été exposé systématiquement lors du cycle de dialogue responsable avec les parlementaires et responsables politiques, initié en septembre. Concernant les néonicotinoïdes, particulièrement, nous menons un travail intense pour expliquer et éclairer les enjeux liés à leur utilisation et à leur interdiction. Nous travaillons de concert avec l'ITB pour continuer à apporter des éléments scientifiques robustes sur la question. Nous avons également mené un travail sur les conséquences socio-économiques qu'auraient leur interdiction sur la production betteravière. Ces travaux ont été portés à la connaissance de l'ANSES et de l'administration française pour expliquer la spécificité betterave et les risques d'une suppression, avec l'objectif d'obtenir une dérogation jusqu'en 2020. En parallèle, les instituts techniques ITB, Terres Innovia et Arvalis, en partenariat avec l'INRA, ont déposé en juillet 2017 un dossier au ministère de l'Agriculture, visant à lancer un programme de recherche sur 3 ans pour trouver des alternatives efficaces aux néonicotinoïdes.

**Dans les autres dossiers importants,**

pour les betteraviers, les réceptions de betteraves dans les usines sont au cœur du revenu betteravier. Le suivi des réceptions doit évoluer pour répondre à l'impératif d'une meilleure compétitivité, mais en aucun cas il ne saurait être supprimé. Nous avons initié cette année un travail de fond dans ce sens. Il nous permettra de faire des propositions aux fabricants avec l'objectif de maintenir une équité entre tous les betteraviers et une évaluation fiable des tonnages et de la qualité des betteraves livrées. Nous voulons aussi **remettre le syndicalisme au cœur des enjeux de la CGB.** Dans la lignée de la campagne d'adhésion que nous avons menée au printemps dernier, nous continuerons à mettre l'accent sur l'adhésion de tous nos planteurs à la CGB car c'est ensemble que nous serons beaucoup plus forts et plus constructifs pour défendre nos positions.

## 04

**DU CÔTÉ INTERPROFESSIONNEL QUELLES SONT LES AVANCÉES ?**

La CGB est très investie dans les organismes interprofessionnels que sont l'Institut Technique de la Betterave (ITB) et le Centre d'Etudes et de documentation du Sucre (CEDUS). Ces instances sont les lieux d'échanges et de concertation avec les fabricants. 2017 a été une année chargée. L'ITB, est en voie de requalification par l'État, pour la troisième fois consécutive. Cette qualification permettra à cet institut d'être reconnu par l'Etat comme un acteur technique et scientifique majeur et incontournable.

Côté information sur le sucre, la donne change au Cedus. **Alors que le sucre est régulièrement attaqué, le Cedus a décidé de répondre systématiquement à ces attaques, via la justice si nécessaire.**

**En effet, il est intolérable d'entendre que le sucre est comparé à de la drogue !**

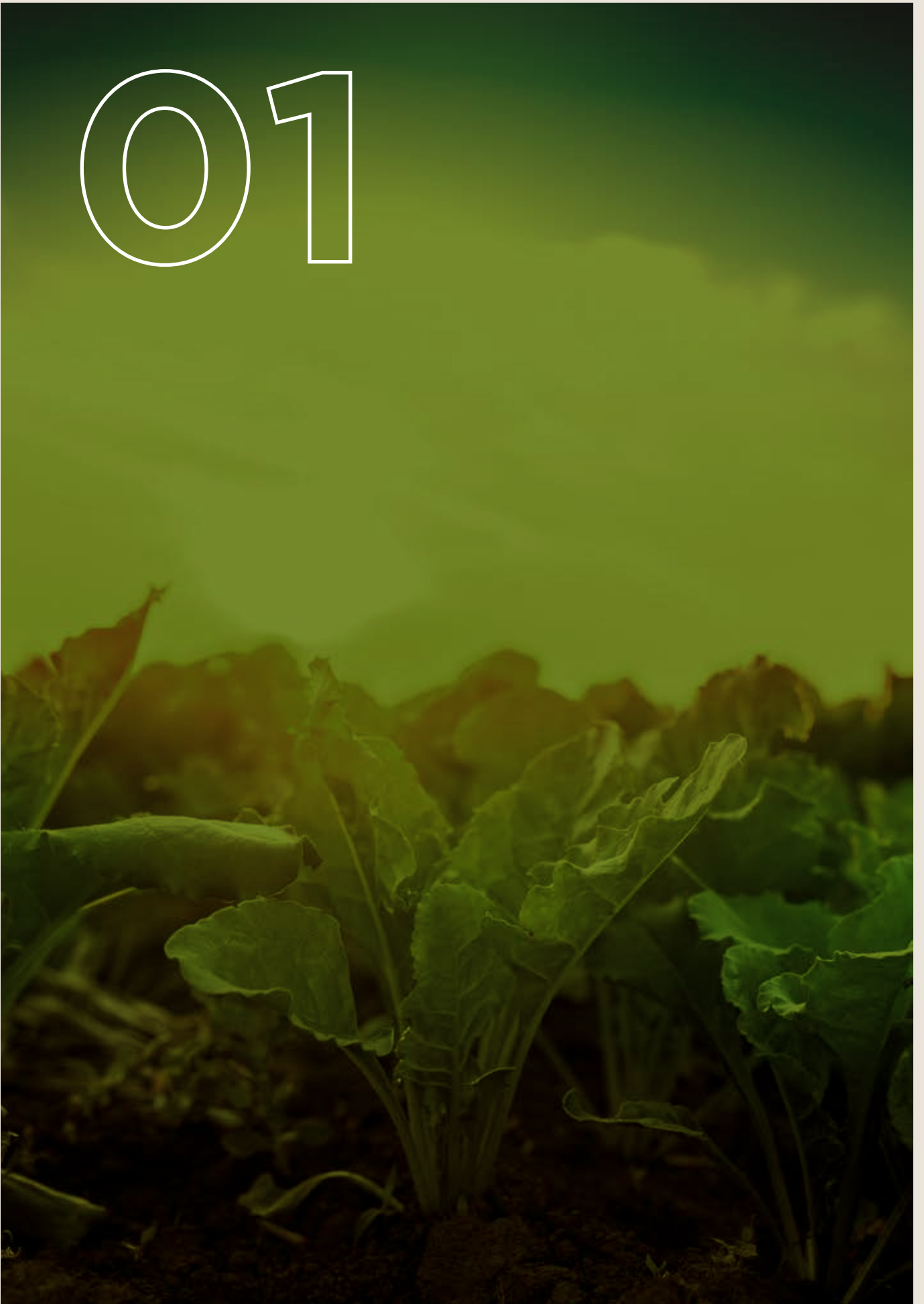
Parallèlement, un travail s'est mis en place, sous l'impulsion du nouveau Président (betteravier) du Cedus, pour construire une stratégie, sur 3 à 5 ans, qui prône une consommation responsable et raisonnable du sucre. La meilleure défense étant l'attaque, nous devons être proactifs sur le sujet et équilibrés dans notre discours pour bien faire comprendre que le problème ne vient pas du sucre mais d'une consommation excessive. Cette posture de responsabilité n'est que du bon sens dont les détracteurs du sucre devraient d'ailleurs davantage s'inspirer.

Enfin, il nous reste encore beaucoup à faire pour densifier le travail de notre interprofession afin que notre filière continue à avoir « un coup d'avance ». La fin des quotas a renforcé les logiques concurrentielles et positionné « le droit de la concurrence » comme un chiffon rouge affaiblissant les approches de filière.

**La CGB continuera à porter une interprofession forte et ambitieuse** qui doit travailler sur des sujets de fond touchant entre autres les relations entre les fabricants et les agriculteurs sur des thèmes tels que les bonnes pratiques contractuelles (contrat type), la transparence ou la gestion des risques.



# 01



---

# 2017-2018 : PREMIÈRE CAMPAGNE SANS QUOTAS



**PLUS DE 44 MILLIONS DE TONNES  
DE BETTERAVES DEVRAIENT  
ÊTRE RÉCOLTÉES LORS DE LA CAMPAGNE  
2017-2018**

## DES RENDEMENTS EN HAUSSE

Après une campagne 2016-2017 plutôt moyenne suite à un été 2016 extrêmement pluvieux, la campagne 2017-2018 est bien partie pour être une excellente campagne.

### Données estimatives de la campagne 2017-2018

SURFACE 2017	475 000 ha
RENDEMENT EN BETTERAVE	93 tonnes de betterave à 16° / ha
RENDEMENT EN SUCRE ACHETÉ	14,5 tonnes / ha
RENDEMENT EN SUCRE BLANC EXTRAIT	13,8 tonnes / ha
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>44,2 Mt de betterave à 16°S</b>

Des conditions météorologiques correctes ont accompagné les semis au début du printemps et ont permis un emblavement à 50% de la surface betteravière française au 26 mars, soit 4 jours après la moyenne quinquennale. Au tout début avril, l'ensemble de la France betteravière était semée.

Les arrachages ont débuté en moyenne le 12 septembre 2017 avec des ouvertures de sucreries plus précoces comme à Bourdon ou Bazancourt.

## DÉBOUCHÉS DE LA PRODUCTION BETTERAVIÈRE

Cette première année sans quotas rebat totalement les cartes des débouchés de la production betteravière. Pour la première fois depuis 2006, les exportations pourront se faire sans limites. Reste encore à reconquérir des marchés repris par nos concurrents ou à en trouver de nouveaux.

Les débouchés	EN %	EN BETTERAVE (MT)	EN SUCRE (MT)
			y compris jus vert, converti en équivalent sucre, métropole uniquement
SUCRE ALIMENTAIRE FRANÇAIS	25%	11.2	1.65
SUCRE ALIMENTAIRE EUROPÉEN	35%	15.3	2.25
SUCRE À USAGE NON ALIMENTAIRE (chimie, pharmacie)	5%	2.2	0.33
BIOÉTHANOL	16%	7.2	1.06
EXPORTATION VERS LES PAYS TIERS	17%	7.4	1.10
VARIATION DE STOCK	2%	0.7	0.12
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>100%</b>	<b>44.2</b>	<b>6.52</b>

Ces valeurs sont estimatives et peuvent donc être amenées à varier en cours de campagne.

Trois facteurs d'évolution sont à surveiller :

- **Le bioéthanol** : il jouera ou pas un rôle tampon et sa production peut donc fortement être impactée (par le passé on a pu voir des variations d'un facteur 1 à 1.75)
- **L'export vers les pays-tiers** : il dépendra des prix du marché mondial
- **Les stocks** : au plus bas depuis 6 ans, ils pourraient inciter les industriels à stocker si les autres débouchés n'étaient pas suffisamment attractifs en attendant des jours meilleurs.



## PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE

**La campagne 2017/2018 s'est ouverte sur des niveaux de prix très bas : le sucre roux, sur le marché mondial, oscille autour de 14cts/lb sur la prochaine échéance (mars 2018), et il faut attendre l'échéance d'octobre 2018 pour dépasser les 15cts/lb.**

### UN EXCÉDENT MONDIAL

Après deux campagnes où la demande de sucre a dépassé l'offre mondiale, il y aura un excédent de 5,3 Mt de sucre sur le marché mondial en 2017-2018. Les spéculateurs ont accompagné et amplifié la baisse des cours : ils sont désormais vendeurs-nets dans des proportions historiques.

### UNE STABILITÉ DES PRIX ET UN MARCHÉ ATTENTISTE

Le cours actuel correspond à la parité, pour les brésiliens (responsables de 40% du sucre exporté), avec la production d'éthanol (les brésiliens ayant cette faculté d'allouer leur canne à la production de sucre ou d'éthanol). Le niveau de prix actuel du sucre pourrait donc représenter un plancher, sous réserve d'une absence de modification de la politique éthanolière brésilienne, et de la stabilité de la monnaie brésilienne.

Dans tous les cas, le marché actuel est attentiste, et la stabilité des prix, depuis 5 mois, l'illustre, mais on voit mal ce qui pourrait orienter le marché davantage à la baisse.

Du côté du sucre blanc (celui que l'Europe exporte), l'évolution est proche, avec une prime de blanc (différence entre le prix du roux et le prix du blanc) autour de 60US\$/t depuis septembre. Cette prime de blanc est très basse, et elle mettra à mal l'activité des raffineries exportatrices, du Moyen-Orient par exemple, si cela dure. Elle illustre l'attentisme lié à la fin des quotas européens, qui se traduira par une plus grande disponibilité du sucre blanc sur

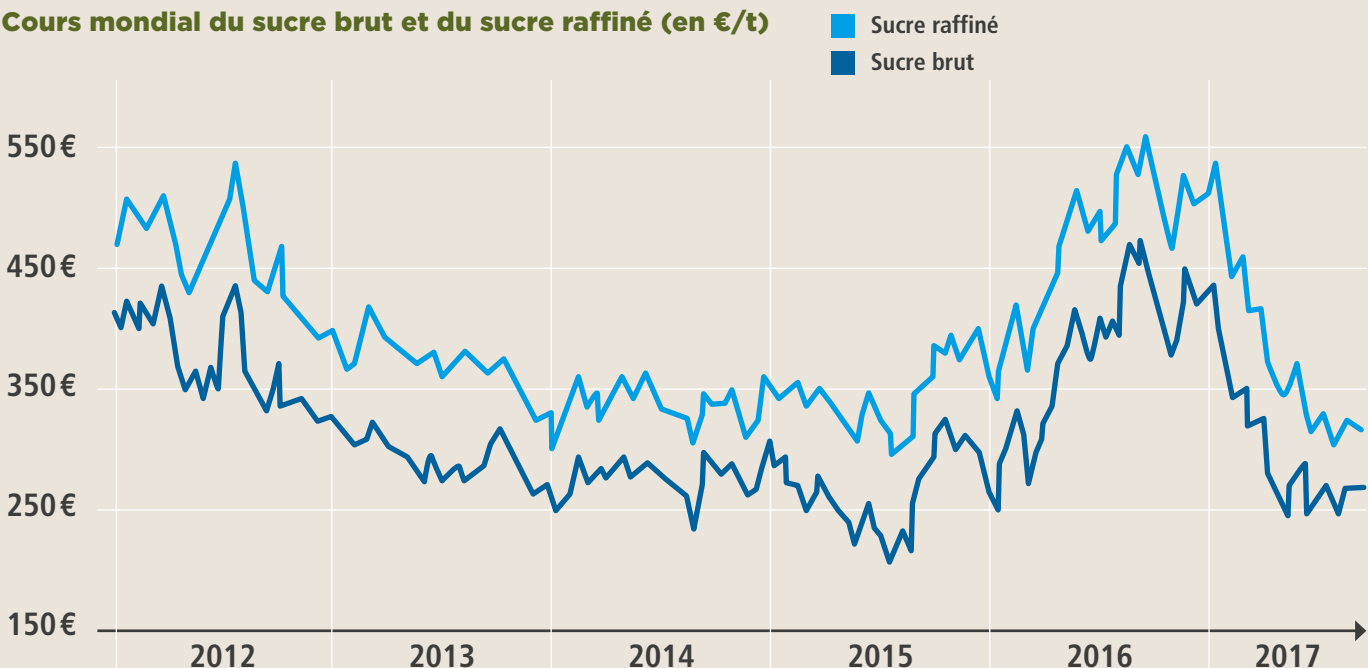
les marchés mondiaux, dont l'effet doit être relativisé : l'Europe n'exportera guère plus de 3Mt sur 175Mt de production équivalente en sucre blanc.

Il en résulte que l'échéance de décembre 2017, pour le sucre blanc sur le marché mondial, oscille autour de 370US\$/t (315€/t) ; celle d'octobre 2018 approche les 390US\$/t (330€/t).

Ce marché mondial, dans le contexte de la hausse de la production européenne liée à la fin des quotas, pèse lourdement sur les prix européens. Selon la cotation Kingsman, les prix du sucre sur le territoire européen semblent trouver un équilibre autour de 350-360€/t en sortie sucrerie française. La parité à l'export est donc atteinte, et on voit mal une remontée en l'absence de signe de la part du marché mondial.

Enfin, concernant l'éthanol européen, l'entrée en campagne de la récolte betteravière s'accompagne d'un prix à 46-47€/hl sur l'échéance proche, et autour de 45€/hl sur décembre et janvier.

Cours mondial du sucre brut et du sucre raffiné (en €/t)



# 02



# LES GRANDS DOSSIERS PORTÉS PAR LA CGB



**DANS UN CONTEXTE MONDIALISÉ  
ET INCERTAIN, LA CGB DÉFEND  
LES PRODUCTEURS FRANÇAIS.  
SUIVI DES COURS, ALLONGEMENT DES  
CAMPAGNES, RÉPARTITION DE LA VALEUR,  
ENVIRONNEMENT...  
LES DOSSIERS SONT NOMBREUX  
ET NÉCESSITENT UN SUIVI CONSTANT.**

# LA CGB AU CŒUR DES ENJEUX DE NOTRE CULTURE

## ALLONGEMENT DES CAMPAGNES BETTERAVIÈRES, COMMENT CONCILIER PRODUCTIVITÉ ET RÉACTIVITÉ ?

### UNE IMPORTANTE MARGE DE PROGRÈS

La France compte parmi les campagnes betteravières les plus courtes d'Europe, avec une moyenne de 105 jours. Afin d'être le plus compétitif possible face aux producteurs européens et mondiaux, les fabricants de sucre français vont augmenter les volumes de betteraves transformées, d'environ 20%, avec pour objectif la diminution des coûts fixes de production. Les durées de campagnes vont elles aussi augmenter en 2017-2018 pour atteindre les 132 jours en moyenne.

### UN SEUL OBJECTIF : UNE FILIÈRE COMPÉTITIVE !

Pour les producteurs de betteraves cela se traduit par des mises à disposition à la fois plus précoces et plus tardives qu'auparavant. Les conséquences directes de ces mises à dispositions anticipées ou retardées sont une perte de rendement pouvant être importante et des contraintes quant à l'implantation de la culture suivante.

Les recherches menées par l'ARTB et la CGB permettent ainsi d'estimer des pertes de rendements en cas d'arrachages précoces, autour de 30% pour des arrachages au 5 septembre par rapport au rendement moyen.

Concernant les arrachages tardifs, le principal risque est le dépassement des 270 degrés jours de stockage et l'apparition de pourriture, affectant ainsi à la baisse le rendement en sucre.

À l'heure actuelle, des indemnités existent afin de compenser ces deux risques de perte de rendement pour les producteurs. Toutefois les primes de livraisons précoces sont insuffisantes compte tenu de l'impact financier important d'un arrachage anticipé. La CGB souhaite que ces primes d'arrachages précoces soient ainsi effectives jusqu'au 5 octobre. Concernant les primes de livraisons tardives, celles-ci ne couvrent pas les risques climatiques plus importants du début de l'hiver tels que les périodes de gel intenses ou de fortes pluies qui peuvent accélérer les pertes en sucre. Les coûts de récolte supplémentaire, la tare terre plus élevée ainsi que la pénalisation des cultures suivantes ne sont pas non plus pris en compte dans le calcul de l'indemnité.

### LA POSITION DE LA CGB

#### Des dates d'arrachage décidées en bonne intelligence

→ La CGB demande aux fabricants de sucre de ne pas faire débiter trop tôt les mises à disposition. Rappelons que l'objectif de l'ensemble de la filière est de produire un maximum de sucre et de betteraves par hectare. C'est pourquoi la CGB demande que soient réévalués les barèmes d'indemnisation pour arrachage précoces et tardifs.

→ La CGB, les Syndicats Betteraviers et leurs administrateurs veilleront à optimiser, chaque année, en bonne intelligence avec les fabricants, les dates d'arrachage afin de laisser pleinement le potentiel de la betterave s'exprimer tout en répondant aux contraintes logistiques et industrielles des fabricants de sucre.



## TRANSPORT / ÉCHANGES

**Le transport des betteraves des silos à l'usine est un élément central de la logistique industrielle. Cependant celui-ci peut poser des problèmes variés : nuisances, dégâts des routes, risques d'accidents. Pour préserver l'environnement, l'état des routes, la sécurité et limiter les nuisances, des dispositions légales ou réglementaires pourraient être prises pour organiser la concertation de toutes les parties-prenantes au niveau local en matière de transports de betteraves.**

### DE NOMBREUSES INITIATIVES MISES EN PLACE PAR TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

La filière a déjà organisé le financement de plateformes de stockage des betteraves et des chemins d'accès ou de stationnement des camions. Les fabricants utilisent des camions de 44 tonnes pour limiter les rotations et cela a permis de diminuer de 10% le nombre de camions sur les routes. La CGB recherche avec le SNFS (Syndicat National des Fabricants de Sucre) des solutions pratiques pour fixer des modalités de choix de l'emplacement des silos, faciliter l'utilisation de chemins parallèles à la voirie, et limiter le tonnage de terre transporté et les salissures de routes. Elle rappelle que l'auteur des salissures doit nettoyer la chaussée et c'est un message que les Syndicats Betteraviers relaient régulièrement auprès des planteurs de betteraves car au-delà de la sécurité routière, il y a également un enjeu majeur d'image de l'agriculture. Des Syndicats Betteraviers ont déjà obtenu des arrêtés pour faciliter l'enlèvement des dépôts en bordure de routes départementales quand cela est possible. Lorsqu'ils sont informés de difficultés, ces syndicats contactent les maires et les préfets pour jouer les médiateurs afin de trouver une solution.

### L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL POST QUOTAS INTÈGRE CES ENJEUX DE TRANSPORTS DE BETTERAVES

Pour limiter les transports, l'impact environnemental et les coûts, l'accord interprofessionnel post quotas prévoit que le fabricant peut confier les opérations de réceptions des betteraves à un autre fabricant ou à une autre sucrerie que ceux prévus au contrat. La DGCCRF n'a soulevé aucune objection à cet égard.

## ENTRETIEN DES ROUTES, QUELLES RESPONSABILITÉS ?

**L'entretien des routes est un sujet qui revient de plus en plus fréquemment parmi les problématiques locales des campagnes betteravières. La CGB met en place des fiches pratiques à disposition de tous les adhérents pour démêler le vrai du faux sur les responsabilités qui incombent à l'agriculteur, au transporteur ou à la sucrerie lors des opérations d'enlèvement de betteraves.**

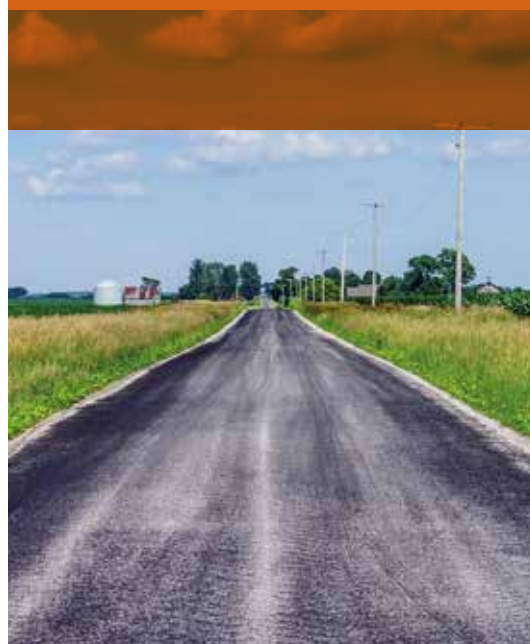
Des fiches pratiques à destinations des collectivités territoriales sont également disponibles et permettent de connaître l'existant, présentent des exemples de bonnes pratiques mises en places dans certains départements et font le point sur les contraintes des betteraviers afin que la campagne betteravière se déroule au mieux.



### LA POSITION DE LA CGB

→ La CGB est favorable aux optimisations logistiques pour limiter les transports, l'impact environnemental et les coûts.

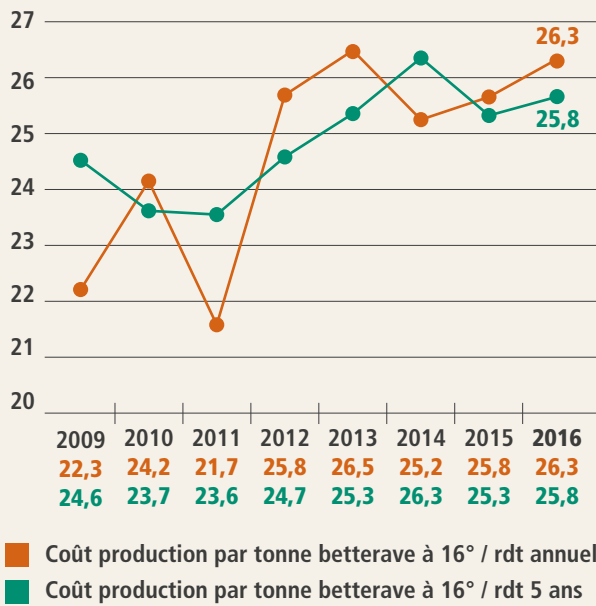
Dans un souci de compétitivité de l'ensemble de la filière, la CGB demande que la concertation entre les fabricants permette de maximiser les échanges de betteraves afin de réduire le nombre et la longueur des trajets pour les transports de betteraves. Elle se félicite des accords trouvés entre fabricants et souhaite qu'ils puissent aller plus loin dans les années à venir.





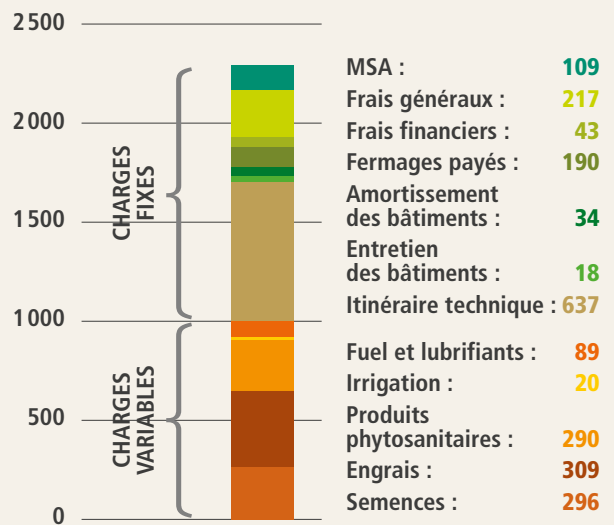
## CONNAÎTRE SON COÛT DE PRODUCTION, UN PREMIER PAS VERS PLUS DE COMPÉTITIVITÉ

Évolution du coût de production en euros / tonne



Composition du coût de production

Charges en euros par hectare de betterave en 2016



### DES COÛTS DE PRODUCTION EN HAUSSE DE 0.7% PAR AN !

La CGB réalise, tout au long de l'année, un suivi de l'évolution des coûts de production des exploitations betteravières françaises sur l'ensemble des départements betteraviers. En 2016, le coût de production moyen est de 26.3€/t de betterave, en augmentation d'environ 2% par rapport à 2015. Les coûts de production betterave sont en augmentation constante d'environ 0.7% par an au cours des 8 dernières années.

Toutefois ramené au rendement quinquennal, le coût de production moyen français est de 25.8€/t. La progression des charges en tendance longue est de 1% par an. C'est le poste phytosanitaire qui connaît la plus forte hausse avec +30% sur les 8 dernières années.

### SENSIBILISER LES AGRICULTEURS

Les chiffres des coûts de production sont des valeurs moyennes, cela signifie qu'une partie non négligeable des betteraviers français a des coûts de production plus élevés. La CGB et les Syndicats Betteraviers travaillent à l'amélioration des performances technico-économiques des betteraviers. Dès le début de l'année 2017, des formations ont été mises en place dans les Syndicats Betteraviers. Un objectif : accompagner les betteraviers dans leur calcul de coûts de production et leur permettre de déterminer un ou plusieurs leviers d'actions techniques pour améliorer leurs résultats économiques. Ces formations, précédées d'entretiens individuels avec chaque exploitant, ont remporté un vif succès et seront renouvelées l'an prochain.

À cela s'ajoute un outil d'aide à la décision disponible sur le site réservé aux adhérents, permettant de calculer soi-même son coût de production moyen :



En utilisant soit ses propres données (itinéraire technique, rendement, charges fixes, etc.), soit des données moyennes, l'algorithme développé par la CGB permet à chaque adhérent d'estimer ses coûts de production et de visualiser, le cas échéant, les postes à optimiser.

# MARCHÉS ET TRANSPARENCE DES MARCHÉS

## NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

**Malgré la barrière douanière, près de 20% du sucre consommé en Europe est importé. En cause, les différentes exceptions négociées par l'UE qui autorise, chaque année, près de 3Mt de sucre à rentrer sur le territoire européen avec des droits de douane nuls ou réduits. A cela s'ajoute le Brexit, qui risque de modifier les différents équilibres de ces échanges, en particulier pour la France.**

### DES FUTURS ACCORDS MENAÇANTS POUR LE SUCRE ET L'ÉTHANOL

En plus des accords déjà existants, deux nouveaux accords ont abouti en 2017, avec le Canada et le Vietnam. Un contingent de 20000t de sucre sans droits de douanes a été accordé au Vietnam (en attente de ratification). Pour le Canada, la libéralisation est progressive pour aboutir en 2024, avec une libéralisation totale de l'éthanol et un contingent de 30000t de produits sucrés dont la provenance canadienne n'est pas obligatoire...

D'autres négociations sont en cours, avec des conséquences qui pourraient s'avérer dramatiques pour le sucre européen. C'est le cas du Mercosur, du Mexique, de l'Australie ou encore de la Thaïlande, tous les quatre exportateurs majeurs de sucre au niveau mondial.

La CGB travaille de concert avec la CIBE (Confédération internationale des betteraviers Européens) à Bruxelles, pour exclure le sucre et l'éthanol des négociations notamment dans le cas du Mercosur. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la CGB, le ministère de l'Agriculture et la DG Trésor en France, mais également la DG Trade et la DG Agri, qui sont responsables des négociations, à Bruxelles. Une campagne de communication a également été lancée en association avec le CEFS pour rappeler les risques d'une négociation incluant le sucre et l'éthanol. Le président de la République, Emmanuel Macron, a d'ailleurs rappelé dans son discours à l'occasion de la fin du premier chantier des États Généraux de l'Alimentation, qu'il ne fallait pas se précipiter dans la conclusion des négociations.

### LE BREXIT, UN FORT RISQUE DE DÉSÉQUILIBRE

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne apporte également son lot d'inquiétudes, puisque la Grande-Bretagne était le principal destinataire des importations de sucre européennes. Les 20 à 35% des importations européennes qui entraînent en Angleterre, pourraient donc être réorientées sur l'UE. En nouant de nouveaux accords avec ses partenaires du Commonwealth, la Grande-Bretagne pourrait importer du sucre roux à bas prix, le raffiner et l'exporter en Europe, au détriment du sucre communautaire.

Plus spécifiquement, la France exporte chaque année près de 8% de nos betteraves en sucre et en éthanol au Royaume-Uni. Si le Brexit interrompait ces échanges, la France devrait alors trouver de nouveaux marchés pour l'équivalent de la production d'une usine ! Un courrier, cosigné par le Président de l'interprofession betterave sucre (AIBS), a été envoyé à Michel Barnier, le négociateur en chef du Brexit, pour lui rappeler l'importance de la filière betterave sucre française et les menaces potentielles du retrait britannique de l'UE. Une réunion entre la Task Force et Timothé Masson, Directeur du Pôle International à la CGB, a également eu lieu afin de préciser nos positions sur ce sujet.



# +85%

**D' AUGMENTATION  
DES IMPORTATIONS  
DE SUCRE SUR LE TERRITOIRE  
EUROPÉEN EN 10 ANS**

### LA CGB DEMANDE

→ La préservation des intérêts des filières sucre et éthanol dans les Accords de Libre Echange en plaçant ces filières comme sensibles : ces filières ne doivent plus servir de monnaie d'échange.

Dans le cadre des négociations avec les Britanniques :

→ Les intérêts européens doivent prévaloir, et l'accord obtenu doit permettre de préserver les flux existants entre l'UE et la Grande-Bretagne.

→ Afin d'éviter l'émergence de flux du Royaume-Uni vers la France, il faut s'assurer du respect de règles d'origine strictes et la mise en place de mesures évitant le SWAP.

Concernant la politique commerciale européenne :

→ Le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union doit se traduire par une réallocation des contingents, qui ont été négociés pour une union à 28 et non à 27, d'autant plus si le principal bénéficiaire en est exclu.

## 02 LES GRANDS DOSSIERS PORTÉS PAR LA CGB

### UNE JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR

Grâce à l'acte délégué obtenu par la CGB en juillet 2016, des CRV (Commissions de Répartition de la Valeur) ont été mises en place au sein des entreprises sucrières (les conseils d'administration des coopératives font office de CRV). Elles permettent la négociation collective de clauses de répartition de la valeur par entreprise, entre planteurs et fabricants, par dérogation à l'interdiction des ententes. Avec cet acte délégué, la filière betterave demeure une référence dans le milieu agricole.

La CGB qui a toujours milité pour une juste répartition de la valeur, restera vigilante sur ces points. Elle veillera à ce que la valeur du prix du sucre ou d'autres produits issus de la betterave soit justement répartie entre planteurs et fabricants, dans le respect de la stricte confidentialité des négociations. Suite aux élections, il y a eu une grande représentativité des membres de la CGB au sein des commissions des sucriers privés. Son expertise économique sur les marchés européens et mondiaux permettra à la CGB, le cas échéant, d'alerter ses planteurs adhérents. La CGB réitère également son attachement à la pulpe et souligne l'importance de la pulpe pour le revenu des planteurs.

### MODALITÉS DE SUIVI DES COURS DU SUCRE POST-QUOTA

#### UNE INITIATIVE QUE NOUS SALUONS

**La fin des quotas va apporter une volatilité importante et nouvelle sur le marché du sucre européen.**

A cette occasion, nous soulignons l'importance de la transparence au sein de la filière sucre, afin de donner aux planteurs de betteraves la possibilité de faire entendre leurs voix dans les Commissions de Répartition de la Valeur (CRV). Cette transparence ne peut être obtenue que par la publication de données factuelles et détaillées par la Commission européenne. La Commission européenne a donc pris l'initiative, sous l'impulsion du Commissaire Phil Hogan, de mettre en place un Observatoire européen du marché du sucre. La CGB y siège par l'intermédiaire de son Vice-Président, Jean-Pierre Dubray.

#### DROIT DE LA CONCURRENCE : LA CGB S'ENGAGE !

Le règlement portant OCM unique prévoit que les conditions d'achat de la betterave sont régies par l'accord interprofessionnel. Toutefois, depuis la suppression des quotas, le droit de la concurrence s'applique pleinement -notamment l'interdiction des ententes sur les prix et les volumes- sauf dérogation.

→ Les administrateurs et les collaborateurs de la CGB et des Syndicats Betteraviers se sont tous engagés, en Conseil d'Administration, à suivre des bonnes pratiques en termes de droit de la concurrence avec l'adoption d'une charte. Cette charte vise à sensibiliser les élus et les collaborateurs sur la bonne conduite à adopter lors de réunions ou d'échanges avec des planteurs, des opérateurs commerciaux, et également à répondre à une demande des fabricants.



Alors que nous aurons davantage de volatilité avec la fin des quotas sucriers, la Commission européenne pallie son déficit de suivi du marché du sucre en instaurant un groupe d'échanges et de discussion. C'est une bonne initiative, mais bien insuffisante. Elle doit absolument prendre en compte les recommandations du Parlement européen et de la récente Task Force sur les marchés agricoles, en publiant des données chiffrées et factuelles. C'est une condition indispensable si l'on souhaite que la filière betterave conserve le niveau d'excellence qu'elle a eu, jusqu'à présent, en termes de cohésion de filière ».

Jean-Pierre Dubray,  
Vice-Président de la CGB

#### LA CGB DEMANDE

→ Une publication des prix par zone géographique, à défaut d'être par pays, et non pour tout le territoire de l'UE. Cette publication doit être faite dans un délai d'un mois, et non pas de deux à trois mois comme c'est le cas jusqu'à présent.

→ Une diffusion des prix de l'isoglucose, qui connaît également la levée des quotas de production.

→ La publication hebdomadaire des données relatives aux importations / exportations de sucre par la Commission, comme elle le fait pour les céréales, et une poursuite du suivi des prix du sucre importé en provenance des pays bénéficiant d'un accès illimité au marché européen (pays ACP).

→ Un engagement de la Commission sur la publication de bilans prévisionnels pour le sucre, l'éthanol et l'isoglucose robustes, en approfondissant notamment le poste « consommation », ignoré alors qu'il est en pleine évolution.

## GESTION DES RISQUES, FAIRE FACE À LA VOLATILITÉ

### UNE VOLATILITÉ IMPORTANTE SUR LE MARCHÉ DU SUCRE

**Avec la fin du régime des quotas, les prix de vente du sucre européen vont être plus largement influencés par l'agitation des marchés internationaux, qui ne tend pas à s'essouffler : alors que le prix du sucre blanc dépassait 520€/t en septembre 2016, les cours se sont effondrés sous les 320€/t un an plus tard.**

Les producteurs de betteraves français seront dorénavant plus largement confrontés à cette forte volatilité, sans la protection du prix minimum réglementaire. Dans ce cadre, ils doivent impérativement disposer d'outils leur permettant d'atténuer la volatilité de leur betteravière, pour se donner une visibilité sur leurs investissements futurs.

La CGB mène ainsi des réflexions sur une large palette d'outils de gestion des risques qui permettent de renforcer la résilience des exploitations betteravières : une fiscalité adaptée, des solutions contractuelles diversifiées adaptées aux besoins de chaque agriculteur (les marchés à termes constituent un support à cette diversification), des assurances récoltes adaptées dans leur modalité de déclenchement et des outils de gestion de crise en cas de marché très déprimé sur une longue période. Dans ce dernier cas, la CGB soutient l'idée de l'expérimentation d'un instrument de stabilisation des revenus sectoriels qui permettrait aux agriculteurs, industriels et autorités publiques de constituer une réserve de crise en cas de situation de marché très dégradée. Cela permettrait d'amortir les situations les plus critiques afin d'être mieux présents les années les plus fastes.

Dans le cadre de la consultation publique lancée par la Commission, Pierre Rayé, Directeur du Pôle Économique de la CGB, est intervenu devant plusieurs membres de la Commission européenne pour leur expliquer les atouts de la mise en place d'outils de gestion des risques. La CGB a également convaincu FARM-Europe ainsi que la CIBE d'aller porter et défendre ce dossier au niveau européen, devant Michel Dantin, député européen français spécialiste des questions agricoles.



Les agriculteurs comme les groupes sucriers ont besoin de visibilité pour gérer leurs investissements. D'autant que le maintien des volumes est central dans la compétitivité de la filière. Avec la fin des quotas, on sait que certaines années les prix du sucre ne permettront pas de payer la betterave à son coût de production. Ces années-là, doit-on alors arrêter de produire des betteraves et fermer des usines en attendant une conjoncture plus porteuse ? Évidemment non. Il faut donc prévoir des mécanismes qui amortissent les fortes baisses de prix. De manière privée, on peut gérer ces risques à l'horizon d'un an, mais au-delà cela devient plus difficile. C'est pourquoi nous pensons qu'un soutien public à tout son sens : aider une filière à s'organiser pour passer les années de crise pour être mieux présente les bonnes années. »

Franck Sander,  
Président de la commission économique  
de la CGB



### ZOOM SUR L'INSTRUMENT DE STABILISATION DES REVENUS (ISR) SECTORIELS

L'ISR est un fond mutuel pour soutenir le revenu des agriculteurs en période de crise économique, c'est-à-dire dès que leur marge baisse de manière trop prononcée par rapport à des références historiques. Proposé dans le cadre de la dernière réforme de la PAC, ce dispositif n'est quasiment pas utilisé faute d'un dimensionnement pertinent.

Dans le cadre du règlement européen dit de l'« Omnibus financier », la CGB a proposé et obtenu, dans les pas d'une première proposition de la Commission, d'adapter le dispositif de l'ISR afin de pouvoir affronter les situations de crises sectorielles que les seuls contrats et autres solutions privées ne seraient pas à même de gérer. Trois modifications soutenues par la CGB ont été intégrées à la PAC.

- En premier lieu, il s'agit que l'indemnisation puisse intervenir sur la base de la perte de revenu spécifique au secteur (betterave dans notre cas) plutôt que sur la baisse du revenu global de l'exploitation comme c'est le cas dans la réglementation en vigueur. Ce point est absolument essentiel pour pouvoir articuler

au mieux ce dispositif avec les autres dispositifs privés de gestion des risques. De plus, gérer un fond sur la base de revenus de l'exploitation est extrêmement complexe en termes de pilotage et d'administration.

- En second lieu, l'utilisation d'indices devrait être autorisée afin d'administrer cet outil de manière réactive et financièrement efficace.
- En troisième lieu, il faudrait que le soutien public puisse intervenir ex ante, c'est-à-dire en même temps que l'abondement annuel des agriculteurs. Cela permettrait de gérer au mieux cet outil et de se départir des problèmes de variabilité de dépenses interannuelles.

#### UNE POSSIBLE DÉMARCHE FILIÈRE

Cet ISR sectoriel pourrait être cofinancé par les agriculteurs, les industriels et les autorités publiques. Créer les conditions de résilience de la production de betteraves est un impératif pour notre filière dont la création de valeur repose sur des investissements industriels importants.





# LA RÉCEPTION DES BETTERAVES : UN POINT CLÉ POUR LES BETTERAVIERS

**De l'enlèvement des betteraves à la mesure de la richesse d'un échantillon, une part importante du processus de réception peut encore faire l'objet de simplifications et d'évolutions.**

**Un objectif : avoir la plus grande précision possible et réduire les coûts.**

**La CGB reste vigilante, grâce notamment au suivi des réceptions au sein des centres de réception, au bon déroulement de cette étape déterminante dans le calcul du revenu des betteraviers.**

## DES OPÉRA- TIONS À FAIRE ÉVOLUER ?

Certaines des opérations de réception peuvent être simplifiées voire même supprimées. D'autre part, la CGB s'interroge sur les contrôles effectués par Veritas.

## PISTES DE RÉFLEXION

Certains matériels, comme les sondes Rupro, les laveuses ou les homogénéisateurs<sup>1</sup> notamment, ont des définitions différentes suivant les centres de réceptions et parfois au sein d'un même centre. Ces écarts de définition se traduisent parfois par des écarts dans les résultats des réceptions. Des améliorations sont donc à apporter à ces matériels afin de supprimer ces écarts.

<sup>1</sup> Concernant ce dernier matériel, il n'est pas rare de constater des écarts > 0.2°S dans les contrôles dessus/ dessous des bols.

## LA QUESTION DU LAVAGE RESTE TOUJOURS À RÉSOUDRE

Les dispositions actuelles concernant le lavage des betteraves ne conviennent pas à la CGB. Il existe encore des non-conformités (dépassement des seuils de betteraves présentant des meurtrissures) par rapport au référentiel des réceptions, et ces écarts donnent souvent lieu à des discussions entre les planteurs et les fabricants.



## L'AUTOMATISATION

**Une meilleure maîtrise des opérations de réception et de leur contrôle peut être apportée par l'automatisation.**

Concernant la saccharimétrie par exemple, il existe encore un grand nombre d'opérations manuelles dans la quasi-totalité des centres. Elles sont de ce fait sujettes à des risques potentiels d'erreurs de manipulation et l'automatisation est une solution permettant de les réduire, toujours dans un objectif de gain de compétitivité pour la filière.

Plusieurs pistes ont été envisagées par la CGB comme la centralisation des mesures de richesse sur échantillons congelés, et la mesure de richesse par spectroscopie en proche infrarouge. Les évaluations économiques réalisées montrent que des gains sont possibles, à condition de maîtriser les coûts d'automatisation.

### CENTRALISATION DES MESURES DE RICHESSE SUR ÉCHANTILLONS CONGELÉS

Des essais sont réalisés par l'ARTB depuis 2 ans et montrent qu'il y a un écart de richesse en faveur des échantillons congelés, et que cet écart est dépendant des conditions de congélations et du conditionnement de la râpüre.

Toutefois, la CGB s'interroge sur la fiabilité dans le temps de cet écart, notamment en fonction de la qualité des betteraves.

### MESURE DE RICHESSE PAR SPECTROSCOPIE PROCHE INFRAROUGE

Des expérimentations interprofessionnelles ont été reprises<sup>2</sup> en 2016 avec le SNFS, TEREOS et le concours scientifique de l'IRSTEA<sup>3</sup>, mais avec l'utilisation de spectromètres récents, et avec la construction d'un modèle mathématique prenant en compte la convention actuelle d'une quantité de jus de 35 ml dans 40 g de râpüre.

Les premiers résultats obtenus à ce stade sont encore insuffisants et des solutions sont à trouver afin d'améliorer significativement la précision de ce dispositif de mesure<sup>4</sup> et de réduire le nombre d'échantillons pour lesquels un résultat n'a pas pu être obtenu.

## DES AUTOCONTRÔLES ET DES SUIVIS DES RÉCEPTIONS À FAIRE ÉVOLUER

Les autocontrôles du fabricant, et les contrôles effectués par les Syndicats Betteraviers comportent également beaucoup d'opérations manuelles (dont l'écriture des résultats), ou de procédures de contrôle qui portent parfois à discussion entre les parties.

Il convient que ces questions soient étudiées en détail de façon interprofessionnelle, afin de déterminer comment<sup>5</sup> chacun de ces contrôles peut être optimisé et son efficacité augmentée.

**L'objectif de la CGB est d'assurer un suivi des réceptions performant (service le plus plébiscité - 83%- lors de l'enquête menée par la CGB en 2016 (voir p.24)) garantissant un juste achat de la betterave.**

<sup>2</sup> Des essais avaient déjà été réalisés en 2000 par l'ARTB et le SNFS mais n'avaient pas été concluants à cause de la trop grande variation entre les spectromètres de l'époque et l'impossibilité de construire un modèle mathématique.

<sup>3</sup> IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

<sup>5</sup> L'enregistrement automatisé de données et leur traitement statistique est une des solutions possibles.

<sup>4</sup> Pour améliorer les performances, il est notamment envisagé d'effectuer la mesure infrarouge sur l'ensemble de la râpüre obtenue pour un échantillon de betteraves.



### LA CGB DEMANDE

- la poursuite de la simplification des opérations de réception ;
- aux fabricants de sucre que la question du lavage des échantillons soit résolue ;
- la poursuite de l'optimisation des opérations de réception dont la saccharimétrie notamment ;
- des évolutions afin d'améliorer l'efficacité du contrôle des opérations de réception et de leur suivi.

# L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES ENJEUX BETTERAVIERS

## UN SUJET DE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS PRÉGNANT

**La société civile s'intéresse de plus en plus à l'utilisation des produits de traitement par les agriculteurs. Le sujet fait très fréquemment l'objet de débats, tribunes, et gros titres des médias grands publics et professionnels.**

Les betteraviers travaillent depuis de nombreuses années à l'amélioration des pratiques et des itinéraires techniques avec l'objectif de concilier responsabilité environnementale et productivité. Ainsi, en 20 ans on a pu observer des baisses de 30% d'utilisation des produits de protection des plantes, de 50% d'apports en azote minéral, de 70% d'apports en fertilisants potassiques. Et dans le même temps, les rendements ont augmenté de plus de 40%.

Toutefois, malgré ces progrès importants plusieurs dossiers risquent de mettre les exploitations betteravières en difficulté. La CGB travaille en concertation avec les autres organisations agricoles pour faire valoir les spécificités de la betterave et reposer le débat dans un contexte dépassionné et raisonné.

## LES NÉONICOTINOÏDES, INDISPENSABLES POUR LES GRAINES DE BETTERAVES

**98% des surfaces de betteraves françaises sont emblavées avec des graines enrobées de néonicotinoïdes.**

**Ces traitements permettent de lutter efficacement contre les pucerons verts vecteurs de la jaunisse virale qui peuvent entraîner des pertes de rendements conséquentes.**

Ils seront interdits dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur toutes les cultures en France, aussi bien en traitement de semences qu'en pulvérisation. Ils sont en effet accusés de diminuer les populations d'abeilles qui butinent des fleurs de cultures traitées aux néonicotinoïdes. Or, notre betterave sucrière est récoltée avant de monter à fleur. C'est pour cela que la CGB se bat pour faire entendre que cette interdiction ne tient pas compte des spécificités de la betterave.

Un plan d'action a été construit par la CGB et mis en place dans cet objectif. Ce plan repose sur différentes démarches de communication et de rencontres :

- Une stratégie d'alliance avec des apiculteurs convaincus des effets non négatifs de la culture de betterave sur l'apiculture ;
- Une démarche de pédagogie et de proximité avec les élus locaux ;
- Une démarche d'explication avec les apports scientifiques de l'ANSES, à l'issue de la publication de leur rapport.

### LA CGB DEMANDE

→ la parution, rapidement attendue en 2017, du bilan de l'ANSES qui doit comparer les bénéfices et les risques liés aux néonicotinoïdes et ceux liés aux produits de substitution. La CGB défendra également les betteraviers pour qu'ils puissent bénéficier d'une dérogation d'utilisation la plus longue possible, à minima jusqu'en 2020, afin que des recherches de nouvelles solutions alternatives puissent éventuellement aboutir.

→ Enfin, en cas d'interdiction unilatérale de ces produits en France, le différentiel de concurrence avec les autres pays devra être pris en compte par le gouvernement.

## GLYPHOSATE : L'EUROPE VOTE POUR UN RENOUVELLEMENT DE 5 ANS, LA FRANCE SOUHAITE LE LIMITER À 3 ANS

**L'Union Européenne a renouvelé l'autorisation du glyphosate, suite au vote des états membres, le 27 novembre. La France a voté contre.**

L'ensemble des Associations Spécialisées grandes cultures dont la CGB, n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics sur l'ineptie d'une possible interdiction et se félicite donc de cette décision européenne mais désapprouve la position française.

La CGB restera vigilante sur ce dossier car la France, souhaite que ce renouvellement ne soit effectif que pour une durée maximale de trois ans, loin des cinq ans adoptés par la Commission européenne. Cinq ans, pour un plan de sortie du glyphosate, était déjà beaucoup trop court. Trop court quand on sait qu'il n'y a aucun fondement scientifique pour mettre fin à l'utilisation du glyphosate. Trop court quand on sait qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune alternative viable économiquement et satisfaisante d'un point de vue environnemental.

Dans un esprit de responsabilité, la CGB et d'autres partenaires du monde agricole se sont engagées pour trouver des solutions alternatives, dans le cadre du « Contrat de Solution » (voir encadré).

### LA CGB DEMANDE AU GOUVERNEMENT :

- La construction d'un calendrier de solutions alternatives en association avec le monde agricole.
- La prise en compte d'un risque important de distorsion de concurrence, avec nos voisins européens, en cas d'interdiction prématurée de l'utilisation du glyphosate, uniquement en France.

## NORMES ENVIRONNEMENTALES, ARRÊTONS LA SUR TRANSPPOSITION !

L'apparition continue de nouvelles normes réglementaires et la sur transposition en France des textes européens amènent une augmentation constante des contraintes sur les exploitations agricoles. Cela se traduit par des difficultés de gestion des cultures, une diminution du revenu de l'agriculteur et une perte de compétitivité des exploitations. Il importe d'avoir une approche différente de l'élaboration des normes et de prendre en compte en priorité la réalité économique et sociale des exploitations.



### Les betteraviers engagés dans le Contrat de Solutions

Consciente des débats de société sur les sujets environnementaux, la CGB s'engage aux côtés de la FNSEA avec 30 autres partenaires, pour la mise en œuvre de ce Contrat qui a pour objectif de proposer un ensemble de solutions pour réduire l'utilisation et les impacts des produits de protection des plantes. Cette démarche de progrès est en phase avec l'objectif que les betteraviers ont toujours eu « Produire Plus, Produire Mieux ».



### LA CGB DEMANDE

- que le principe de non sur transposition des textes européens soit respecté, afin de maintenir une équivalence de charges avec les autres producteurs de l'UE.
- que l'ensemble des normes réglementaires existantes soient simplifiées et actées au préalable en Comité de Renovation des Normes en Agriculture (CORENA). Le CORENA est composé des professions agricoles (FNSEA, JA, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, Coop de France, APCA et ACTA), et des principaux ministères traitant d'agriculture (Agriculture, Environnement, Santé, Travail et Affaires Etrangères), avec possibilité d'associer d'autres ministères en fonction des besoins, ainsi que l'Association des Régions de France, une DRAAF et une DREAL.

# LA CGB, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU BIOÉTHANOL EN FRANCE

## LE MARCHÉ DU BIOÉTHANOL EN FRANCE ET EN EUROPE

**Le marché français du bioéthanol s'inscrit dans une perspective croissante portée par un marché des essences qui retrouve des couleurs après plus de 10 ans de baisse ininterrompue.**

Les récentes décisions concernant la fiscalité des carburants eux-mêmes et de leur usage par des véhicules professionnels ainsi que l'homologation des boîtiers E85 devraient accélérer encore la croissance du marché français du bioéthanol. Seules ombres au tableau, et de taille, la menace que fait peser la Commission européenne avec un projet de directive qui propose de réduire de 7% en 2020 à 3,8% en 2030 la contribution des biocarburants de première génération au bouquet énergétique des transports ainsi que le développement important des HVO, des bioessences dérivées d'huile de palme venant remplacer le bioéthanol.

### DES PERSPECTIVES CROISSANTES POUR LE BIOÉTHANOL EN FRANCE

En France, les essences à plus fort contenu en éthanol (SP95-E10 et Superéthanol E85) poursuivent leur croissance. Le SP95-E10 est ainsi devenu en 2017 la première essence de France devant le SP95 et le SP98, avec plus de 38% de parts de marché. Les ventes de Superéthanol E85 ont quant à elles progressé de près de 20% en 2017.

### LES « BIOESSENCES » : UNE NOUVELLE MENACE POUR LE BIOÉTHANOL

**Depuis 2014, les « bioessences » ont fait leur apparition sur le marché français des essences. Il s'agit d'un dérivé d'huile de palme hydrotraitée en raffinerie (aussi appelé HVO de type essence ou « bionaphta »). Ce produit concurrence de plus en plus le bioéthanol sur le marché français : en 2016, il a représenté l'équivalent de 15% du marché français du bioéthanol (1% d'incorporation dans les essences sur un total de 7% de biocarburants).**

Ces biocarburants, produits à partir d'huile de palme, dont le bilan environnemental est lourdement critiqué et qui n'améliore en rien l'indépendance énergétique de notre pays, n'ont pas leur place dans les essences du point de vue légal. De plus, la possible reconversion de la raffinerie de La Mède en site d'hydrotraitement d'huiles (très majoritairement de palme) risque d'augmenter encore la part des bioessences sur le marché français.

**La CGB et la filière française du bioéthanol demandent donc de restreindre réglementairement l'incorporation d'huile de palme dans les carburants essences.**



**E10**

**SP95-E10 : 1<sup>ÈRE</sup> ESSENCE DE FRANCE  
AVEC 38% DE PART DE MARCHÉ**

**6 000 STATIONS**

**97% DES VÉHICULES  
ESSENCE COMPATIBLES AU SP95-E10**

**E85**

**1 000 STATIONS**

**+20% DE VENTES EN 2017**

**LE DÉVELOPPEMENT DU BIOÉTHANOL EN  
FRANCE EST UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE  
ET LA CGB PORTE PARTICULIÈREMENT  
LES DEMANDES SUIVANTES :**

→ poursuivre le rééquilibrage fiscal entre l'essence et le gazole au niveau national ;

→ dispenser de la taxation carbone (Contribution Climat Energie) la composante renouvelable des énergies et des carburants, conformément à la réglementation européenne, afin d'en faire un véritable outil de transition énergétique ;

→ revoir le projet de directive européenne sur les énergies renouvelables et soutenir un objectif européen de 15% d'énergie renouvelable dans les transports en 2030 assorti d'une contribution de 7% des biocarburants de première génération.



## LES BOITIERS E85 BIENTÔT HOMOLOGUÉS !

**À défaut de véhicules Flexfuel neuf proposés par les constructeurs (exception faite de la Golf Multifuel) la filière bioéthanol œuvre depuis plusieurs années pour une homologation des boitiers E85 par les pouvoirs publics français, comme cela existe dans d'autres pays européens.**

L'arrêté régissant les conditions d'homologation de ces boitiers, qui permettent à n'importe quel véhicule essence de rouler aussi à l'E85 devrait être publié avant la fin de l'année 2017. Les premiers boitiers homologués arriveront donc sur le marché début 2018. Rappelons que ces boitiers sont posés par un installateur agréé et peuvent l'être sur quasiment tous les véhicules essences dotés d'un système d'injection électronique. Il y aura la possibilité de modifier la carte grise pour avoir la mention FE et donc être exonéré partiellement ou totalement (cela dépend des régions) de frais de carte grise (seulement pour les véhicules de seconde main).

Dix ans après l'autorisation de ce carburant en France, cette homologation va considérablement élargir l'accès à ce carburant très bon marché. La CGB a largement contribué à l'obtention de l'homologation de ces boitiers.

## RETROUVER UNE AMBITION EUROPÉENNE POUR L'ÉNERGIE, LE CLIMAT ET LA BIOÉCONOMIE

**La Commission européenne a publié fin 2016 sa proposition de directive en matière d'énergie renouvelable pour la période 2021-2030. Sur le volet transports, elle oppose les solutions au lieu de les additionner au risque de menacer les engagements de l'Accord de Paris sur le Climat. Outre l'abandon d'un objectif spécifique d'énergie renouvelable dans les transports, ce texte propose de réduire fortement la contribution des biocarburants de première génération (de 7% en 2020 à 3,8% en 2030) au profit des biocarburants avancés dont la maturité technologique et économique est encore insuffisante.**

Courant octobre, la France s'est prononcée en faveur d'un objectif européen de 15% d'énergie renouvelable dans les transports en 2030, assorti d'une contribution de 7% des biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération. La CGB et les filières françaises de biocarburants se réjouissent que le gouvernement français soutienne leur position. Elles appellent à se fédérer largement au sein de l'UE autour d'une politique ambitieuse en matière d'énergie et de transport et favorable à la bioéconomie.

## UNE COMMUNICATION MULTI-CANAL POUR LE BIOÉTHANOL

La collective du bioéthanol (composée des betteraviers et des producteurs d'alcool agricole) a pour mission d'informer le consommateur et de répondre à toutes les questions d'utilisations des carburants éthanolés. Pour cela, la collective du bioéthanol a communiqué en 2017 à travers différents canaux :

### Dans les médias

La collective communique régulièrement auprès des journalistes afin d'assurer une couverture médiatique positive sur ce sujet. À noter deux très bons reportages cette année sur France 3 en février à la veille du Salon de l'Agriculture et dans Télématin sur France 2 le 24 juillet sur le SP95-E10. La conférence de presse annuelle de janvier a permis de faire le bilan des avancées et d'obtenir de nombreux articles et reportages mettant en avant le développement et les avantages du bioéthanol. Au total, ce sont 1 110 articles qui sont parus et ont traité du bioéthanol cette année.

### La collective communique sur le web et les réseaux sociaux

- Un site internet [bioethanolcarburant.com](http://bioethanolcarburant.com), source d'information privilégiée pour tous les automobilistes mais également tous les professionnels. Le site de référence avec près de 600 000 visites et 1,3 millions de pages vues par an.
- Une application «**Mes stations E85**» pour localiser les stations distribuant du E85 partout en France
- Twitter : Plus de 400 abonnés suivent les actualités de la filière bioéthanol



### Des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le bioéthanol était ainsi présent au Salon de l'Agriculture 2017 et au Mondial de l'Automobile 2016, pour aller à la rencontre du grand public.

À destination des professionnels, la collective a organisé en octobre 2017, les 6<sup>èmes</sup> Rencontres du Bioéthanol, une matinée de tables rondes, permettant de faire un tour d'horizon des grands dossiers d'actualités.



03



---

# **INFORMER ET FORMER**



**LA CGB DOIT ÊTRE LA RÉFÉRENCE  
DE LA FILIÈRE.  
ELLE S'ATTACHE À COMMUNIQUER VERS  
TOUS LES PUBLICS : SES ADHÉRENTS  
BIEN ÉVIDEMMENT MAIS ÉGALEMENT  
LE GRAND PUBLIC, LES ACTEURS  
INSTITUTIONNELS ET LES JOURNALISTES.**

# L'ACTION SYNDICALE : LA CGB AU PLUS PRÈS DE SES ADHÉRENTS

## FÉDÉRER NOS PLANTEURS DANS UNE NOUVELLE ÈRE



### UNE CAMPAGNE D'ADHÉSION Pour rassembler

À l'occasion de la fin des quotas, moment crucial pour les planteurs de betteraves, la CGB a souhaité mettre l'accent sur l'adhésion de tous les planteurs.

Cette action réaffirme l'engagement de la CGB pour accompagner les betteraviers dans ce nouveau défi. Lancée en mai 2017, la campagne « **Betteraviers ! Ensemble, encore plus forts pour notre avenir** » met les planteurs à l'honneur à travers des témoignages. Elle est composée notamment d'une brochure et d'une vidéo qui met l'accent sur 5 raisons pour les betteraviers d'adhérer à la CGB.

→ Retrouvez la brochure sur [cgb-france.fr](http://cgb-france.fr)

### ENQUÊTE ADHÉRENTS Mieux connaître les attentes des betteraviers

Afin de toujours être au plus près des attentes de ses adhérents, la CGB a lancé en début d'année un sondage sur les actions actuelles et futures du syndicat.

Les retours nombreux (24% de taux de retour) et précieux des planteurs, ont permis à la CGB d'engager sa transformation numérique et la construction d'un plan stratégique en phase avec leurs besoins.

Les grands chiffres de cette enquête :

- Une demande forte d'information, notamment technique et économique (80% des répondants intéressés)
- Un besoin en services proches du terrain (reliquats azotés, suivi itinéraire technique, centrale d'achat, etc) (66% des répondants intéressés)
- Une attente forte concernant le lobbying mené par la CGB et les Syndicats Betteraviers (55% des répondants intéressés)



Avec cette campagne, nous avons voulu, à l'aube de cette fin des quotas, inviter tous les planteurs à s'engager et à cotiser à la CGB !

La CGB a besoin de l'adhésion de tous pour maintenir le leadership européen de la production française de sucre et d'éthanol. La CGB sera aux côtés de ses planteurs pour construire ce nouvel avenir et permettre à la betterave de rester une culture majeure de nos exploitations.»

Dominique Fievez,  
Président de la commission  
action syndicale

# LE DIGITAL, CANAL PRIORITAIRE POUR L'INFORMATION

La CGB accélère sa transformation numérique et sait toute l'importance de communiquer auprès de ses adhérents de manière précise, rapide et concise en donnant la bonne information au bon moment. Aussi, la CGB a mis en place plusieurs outils afin de communiquer avec ses adhérents.



## LA LETTRE INFO-ADHÉRENTS & SON CYCLE DE VIDÉO CONFÉRENCE

La CGB a mis en place depuis septembre 2017, la Lettre Infos-Adhérents. Envoyée tous les 15 jours, elle informe sur les avancées des dossiers d'actualités et actions menées par la CGB. La Lettre est accompagnée d'une vidéo d'explication sur un sujet d'expertise lié à l'actualité. De nombreux sujets sont décryptés tels que l'avancée de la campagne betteravière, le point sur les marchés, des focus sur le marché du bioéthanol ou les conséquences du Brexit pour les betteraviers français.

## L'EXTRANET DE LA CGB réservé aux adhérents

Dans la même lignée, la CGB a travaillé tout au long de l'année 2017 pour lancer en tout début d'année 2018 un extranet dédié. Cette plateforme contiendra toute l'expertise pointue et les données relatives à la betterave pour aider les adhérents dans leurs prises de décisions.



## LES COMMUNAUTÉS DE MISS BETTER en progression sur les réseaux sociaux

### TWITTER canal indispensable de l'échange virtuel avec nos planteurs

Réseau social professionnel, prisé des journalistes, des personnalités politiques mais également des agriculteurs, Twitter est un outil efficace pour échanger avec les planteurs et être au cœur de l'actualité betteravière. Avec plus de 1400 abonnés, la page @\_MissBetter est devenue un lieu d'échanges important pour suivre l'actualité de la betterave sucrière aussi bien nationale que régionale.

Afin de mieux faire comprendre les enjeux et les usages de Twitter, la CGB organise régulièrement pour ses élus des sessions de formation à ce média de plus en plus présent dans le monde agricole.

### FACEBOOK à la rencontre du grand public

Sur Facebook, Miss Better a réussi à se créer une réelle communauté de fans et un fort capital sympathie. L'accent est mis sur des contenus à visée pédagogique pour faire découvrir toutes les facettes de la culture betteravière et de de ses débouchés. La page Facebook de Miss Better, a connu dès son ouverture en 2012 une montée en puissance immédiate du nombre de fans. Cinq ans après et plus de 160 000 fans fidèles plus tard, cette page est animée avec en moyenne 3 à 4 actualités par semaine en fonction du calendrier, des événements et des temps forts dans l'année. Ces informations sont appréciées, comme le prouvent les nombreux témoignages d'affection de fans très engagés et actifs.



## LES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS AUX PLANTEURS

**La CGB met en place divers rendez-vous dans l'année pour encourager le contact direct avec les planteurs et la présence sur le terrain. En 2017, trois temps forts ont cadencé l'année.**

### LES RÉUNIONS

#### 44 réunions d'hiver dans tous les secteurs

Tous les syndicats betteraviers ont organisé, entre fin décembre 2016 et fin janvier 2017, des réunions faisant le point sur les grands sujets et la campagne et rassemblant plus de 3000 planteurs.

#### 14 AG de syndicats

Entre la mi-mai et fin juin 2017, et en présence du Président et du Directeur Général de la CGB, chaque syndicat betteravier a organisé son assemblée générale annuelle, reprenant tous les temps forts de l'année et avec une table ronde sur un sujet d'expertise. Au total ce sont plus de 1400 planteurs qui ont assisté à ces réunions.

#### Les réunions « bout de champs »

Organisées par plusieurs syndicats, ces réunions ont lieu directement sur les parcelles et permettent de répondre aux questions « en situation ». Elles ont pour but de vulgariser la technique, faire le point en plaine pour préparer la campagne, mais aussi échanger sur les tendances des marchés et les dossiers suivis par le syndicat. Les syndicats attachent une grande importance à ces rendez-vous très prisés des planteurs, organisés conjointement avec l'ITB.

Quelques exemples de réunions :

- 2 réunions en Limagnes avec 80 planteurs ;
- 11 réunions en Normandie avec près de 140 planteurs ;
- 6 réunions dans l'Aisne avec près de 40 planteurs.

Le désherbage a été parmi les sujets phares avec une démonstration sur le terrain. Au regard du vif succès auprès des adhérents, ces réunions devaient s'accroître en 2018.

### À LA RENCONTRE DES PLANTEURS SUR LES ÉVÉNEMENTS PLEIN AIR

#### Desherb'avenir

Les 17 & 18 mai 2017, la CGB était présente pour rencontrer ses adhérents sur la cinquième édition de Desherb'avenir, à Crisenoy (Seine-et-Marne). Cet événement a été organisé par l'Institut Technique de la Betterave, et a accueilli près de 1000 planteurs attirés par les démonstrations de matériel de désherbage mécanique.

#### Les Culturelles

En juin 2017, sur l'ancienne base 112 près de Reims, Les syndicats betteraviers étaient présents sur cet événement en plein air pour échanger avec les planteurs sur les grands sujets d'actualité. L'occasion de faire le tour des sujets à l'aube de la fin des quotas.

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CGB Le rendez-vous incontournable de la filière betterave-sucre

**Le 12 décembre 2017, l'Assemblée Générale annuelle de la CGB a rassemblé près de 1000 personnes, planteurs, institutionnels et professionnels de la filière betterave-sucre, à Paris au Palais des congrès.**

Avec près de 500 planteurs délégués présents, la CGB a retracé, le 12 décembre 2017, les moments clés de son année syndicale. La matinée était dédiée aux dossiers de la CGB, lors d'un rapport d'activité animé par son président et l'équipe parisienne. Cette matinée a été ouverte par Christiane Lambert, qui a rappelé toute l'importance du syndicalisme en général et particulièrement dans cette période de transition pour les betteraviers. Elle a souligné le travail et les avancées de la CGB dans des dossiers capitaux pour entamer l'après quota (gestion des risques, environnement, accords de libre échange, partage de la valeur, etc).

La conférence de l'après-midi « Quelles perspectives pour les betteraviers dans l'après quota ? » a permis d'avoir un panorama du marché du sucre dans cette nouvelle ère et les différents débouchés sur le marché mondial d'une production française de sucre en augmentation de 20%. Des focus ont été faits sur les marchés mondiaux avec le trader Sucden et sur les marchés de la pulpe et de l'éthanol. C'est un moment très attendu de toute la filière qui favorise les échanges et les contacts.



À cette occasion, la CGB fait paraître son rapport annuel « Faits et Chiffres 2017 », source d'expertise sur tous les marchés betteraviers

➔ Retrouvez toutes les informations sur [ag.cgb-france.fr](http://ag.cgb-france.fr)

## FORMER NOS ADHÉRENTS POUR ÊTRE PLUS PERFORMANTS

En vue d'améliorer les performances des planteurs dans la culture de la betterave, les Syndicats Betteraviers Régionaux ont lancé en 2017 plusieurs cycles de formation à destination des adhérents.

Dans l'Aisne par exemple, 135 planteurs ont pu suivre diverses formations en 2017 : « technico-économique », « enjeux liés au semis de betteraves », et « enjeux liés à la récolte de betterave ». En préalable à chaque session, un diagnostic précis de l'exploitation en lien avec les sujets de formation a été effectué avec chacun des stagiaires inscrits.

D'autres formations, dans différents départements et notamment à destination des nouveaux planteurs, ont eu lieu sur le calcul du coût de production moyen d'une exploitation. Ces formations ont permis à chacun de visualiser les différents postes à optimiser.

Les questionnaires d'évaluation remplis à l'issue de chaque session ont pu permettre de mesurer une satisfaction générale des stagiaires.



## LES MESURES JEUNES BETTERAVIERS

Les betteraviers souhaitent miser sur les générations futures pour permettre de mieux construire l'avenir et assurer la pérennité de la culture betteravière. Pour ce faire, il a été mis en place une mesure permettant une réduction de 50% sur la cotisation annuelle à la CGB pour les jeunes planteurs. En 2017, près de 250 jeunes betteraviers ont pu en bénéficier.

En 2018, grâce à la convention signée avec les JA, ces mesures prennent une nouvelle forme.



C'est aussi la mission de notre syndicat d'apporter sur le terrain un éclairage de nos différentes problématiques et produire des réponses aux enjeux de la compétitivité de nos exploitations. Ces formations ont bien rempli ce rôle et ont remporté un vif succès. Nous allons continuer dans ce sens sur différentes thématiques afférentes à notre filière. »

Guillaume Gandon,  
Président du Syndicat  
Betteravier de l'Aisne



Cet effort financier tombe à point nommé pour aider les jeunes à être épaulés par leur syndicat et les accompagner dans la mise en place de la culture betteravière dans cette période de fin des quotas. La convention signée en septembre 2017 avec les JA permet de pérenniser cette mesure jeune, en accordant ensuite une réduction de 20% de la cotisation CGB pendant 5 ans»

Dominique Fievez,  
Président de la commission  
action syndicale

## EXEMPLES D' ACTIONS ET DE SERVICES PROPOSÉS PAR LES SYNDICATS EN REGION

### LIMAGNES

En 2014, Le Syndicat Betteravier de Limagnes a initié un partenariat avec l'ADSEA63 (Association Départementale de Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence) et le groupement d'employeur AGRI EMPLOI 63, pour organiser une prestation de bâchage manuel de silos de betteraves de ses adhérents.

Cette action collaborative de proximité permet de préserver la qualité des betteraves, d'améliorer l'efficacité du déterrage et de répondre au manque de main d'œuvre dans les exploitations.

En 2017, fort de ce succès la section Bourdon de CRISTAL UNION a décidé d'utiliser cette action pour réaliser le bâchage préventif pour ses adhérents du 3<sup>ème</sup> passage en signant une convention avec tous les partenaires précités. La CGB soutient cette action par un financement ponctuel des EPI (Équipement de Protection Individuelle) nécessaire à la réalisation de ce travail.

Il est important de rappeler que cette dynamique, humaine et économique, apporte du travail à des jeunes en situation précaire tout en favorisant les échanges et la compréhension entre monde rural et urbain autour de la valeur travail.

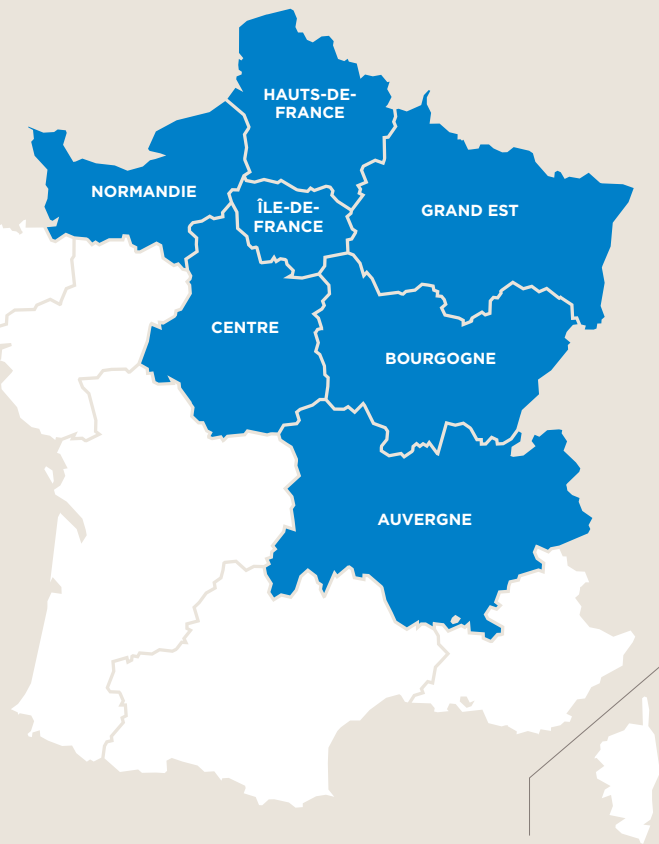
### ÎLE DE FRANCE - CENTRE

#### « Action commune pour un développement durable de la filière »

Les durées de campagnes betteravières en région sud de Paris étaient historiquement courtes (environ 90 jours). Avec la suppression des quotas la filière régionale développe dès 2017 sa production et sa compétitivité. Cela passe par un accroissement conséquent des surfaces et un allongement de la campagne de transformation. Dorénavant, elle approchera les 130 jours.

Dans ce cadre, de nouveaux équilibres entre performance économique et protection de l'environnement sont à trouver. Afin d'y parvenir, le Syndicat Betteravier Centre avec Coop de France ont mis en place une action commune pour un développement durable de la filière betteravière au champ : protection des silos en lien avec l'allongement des campagnes. Cette action se fait sous l'égide du Conseil Régional Centre Val de Loire - CAP Grandes Cultures 2nd génération - programme d'actions 2017 – 2020.

Le Syndicat Betteravier Centre a élaboré le protocole d'essai de CONSERVATION DES SILOS. Il assurera avec les coopératives locales la mise en place et le suivi du protocole durant les trois prochaines campagnes, afin de déterminer l'influence du paillage et du bâchage sur la conservation des silos (Évolution du poids de sucre et de la tare terre).



### GRAND EST, YONNE ET AISNE

Depuis plusieurs années, les Syndicats Betteraviers de la Champagne, de l'Yonne et de l'Aisne proposent à leurs adhérents différents services. Ainsi, des cailloux, des kits de bâchages (velcros et sacs de lestage), des panneaux de signalisation, ou le prêt de semoirs monorangs pour le resemis de petites surfaces sont proposés aux planteurs.

Une nouveauté cette année sur la zone d'Arcis. Le Syndicat Betteravier de l'Aube a négocié avec deux entrepreneurs un tarif préférentiel pour l'épandage de la terre issue du déterrage. Cela a suscité un retour très positif des planteurs qui apprécient ce type d'accompagnement qui facilite le quotidien.

Globalement, l'objectif des Syndicats Betteraviers est d'apporter des services à leurs planteurs qui permettent une simplification de la production ou une amélioration de la compétitivité de la betterave, sans pour autant oublier le volet collectif propre au syndicalisme.



## NORMANDIE

### 2017 : réunions « bout de champs » de la théorie aux travaux pratiques !

Pour cette année 2017, les Syndicats Betteraviers de Normandie ont eu la volonté de développer et étendre sur l'ensemble des zones betteravières et à une échelle plus importante des réunions « Bout de Champs » au cours du printemps conjointement avec la délégation régionale de l'ITB Normandie.

L'objectif de ces rencontres est de pouvoir appréhender pour les planteurs leur programme de désherbage, d'optimiser ces opérations et de tout mettre en œuvre pour apporter le meilleur potentiel à leur culture de betterave. Ces rencontres permettent aux planteurs de confronter leur situation et d'envisager de faire évoluer leurs pratiques techniques si nécessaire. La multiplication de ces rencontres sur le territoire Normand, a pour avantage de traiter de l'ensemble des spécificités locales selon les secteurs visités et ne pas être systématiquement que théorique.

Le rôle de l'animateur du Syndicat Betteravier est de provoquer ces rencontres au cours desquelles les planteurs peuvent également échanger sur l'ensemble des dossiers betteraviers. Cette année 2017 a également permis d'intégrer les nouveaux planteurs à ces échanges qui ont répondu massivement positivement. La présence du Délégué Régional de l'ITB permet d'avoir un « juge de paix » sur les expériences de chacun.

Il est prévu de poursuivre ces rendez-vous aux champs en 2018, chez nos planteurs référencés mais à la demande des planteurs il est toujours possible d'étendre ces rencontres sur de nouvelles exploitations ; l'animateur du Syndicat Betteravier est bien entendu disponible pour recueillir toute sollicitation.

## ALSACE

### Bâchage mécanisé pour protéger contre le gel et améliorer le déterrage

En raison de la pénibilité des travaux de bâchages et débâchage manuels, une expérimentation de bâchage mécanique a été menée durant plusieurs campagnes sous l'impulsion du Syndicat Betteravier. L'expérimentation étant concluante, le bâchage mécanisé a été généralisé et son coût mutualisé à l'ensemble des tonnes de betteraves. Ainsi toutes les betteraves dont la mise à disposition est postérieure à une date fixée annuellement sont désormais bâchées puis débâchées mécaniquement. Un vrai plus pour les planteurs alsaciens, surtout dans un contexte d'allongement des durées de campagne.



# INFORMER & SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS

**À travers Miss Better, son égérie, la filière betteravière communique tout au long de l'année lors des temps forts agricoles que ce soit à Paris ou en région. L'occasion d'échanger avec les citoyens, les institutionnels et les politiques.**

## SALON DE L'AGRICULTURE février 2017

Chaque année, Miss Better présente les débouchés sucre et bioéthanol au sein de l'Odysée Végétale, vitrine des cultures et de leurs produits finis, à travers le thème «Le Végétal, c'est vital». La betterave a toute sa place lors de ce grand rendez-vous avec le public pour montrer notre filière, de la culture aux produits finis.

Le Salon de l'Agriculture 2017 a été aussi l'occasion pour la CGB de rencontrer de nombreuses personnalités politiques dans un contexte de renouvellement électoral et faire passer nos messages. Ainsi, cet événement a été l'occasion d'échanger, quelques mois avant les élections, avec le candidat Macron et avec le Président sortant.





**LA FOIRE DE CHALONS**  
**1<sup>er</sup> au 11 septembre 2017**

La Foire de Chalons est un autre événement annuel incontournable du monde agricole. Chaque année, les Syndicats Betteraviers de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne et de l'Aisne sont présents pour mieux faire connaître les débouchés de la betterave au grand public et profiter de ce moment pour échanger avec leurs planteurs, les institutionnels et les personnalités politiques.

Cette année, Eric Lainé a ainsi rencontré le Premier ministre et échangé sur les dossiers importants de la filière.



**Rencontre entre Eric Lainé et le Premier ministre Edouard Philippe**



**Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA**

Miss Better est aussi présente dans la communication des betteraviers à travers d'autres événements en régions, tout au long de l'année, tels que Terres en fêtes dans le Nord-Pas-de-Calais (juin 2017), la fête du bœuf en Normandie (mai 2017), les terres de Jim à Margny-lès-Compiègne ou encore le festival de la terre en Ile-de-France (septembre 2017).

**LA CGB AUX CÔTÉS D'AGRIDEMAIN**

**Promouvoir l'agriculture et ses atouts auprès des citoyens**

Dans le cadre de la communication auprès du grand public, la CGB est membre du collectif #Agridemain. C'est le premier mouvement rassemblant les principales organisations professionnelles du secteur agricole autour d'une vision commune de l'agriculture.

En donnant la parole aux agriculteurs et à tous ceux qui participent à la production agricole, l'ambition d'#Agridemain est de raconter l'histoire de cette agriculture sans artifice, empreinte de réalisme, avec ses atouts et ses défis.

Le mouvement #Agridemain est très présent sur Twitter notamment mais privilégie aussi le contact direct et la proximité avec les citoyens en organisant des événements tels que la Fête des Moissons (été 2017, 2<sup>ème</sup> édition). À l'instar de la Fête des voisins, la Fête des Moissons invite tous ceux qui côtoient de près ou de loin les agriculteurs le temps d'une rencontre simple et conviviale, l'ambition est de montrer au grand public que le monde paysan est en prise avec le monde qui l'entoure.

→ [agridemain.fr](http://agridemain.fr)

## L'INFORMATION AU MONDE POLITIQUE DANS UNE NOUVELLE CONFIGURATION ÉLECTORALE

### LA CGB & LA LOI SAPIN II vers une transparence du lobbying

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) marque une nouvelle étape pour les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics.

Sous la Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique HATVP, les représentants d'intérêts qui interviennent dans la décision publique (entreprises, fédérations ou organismes publics) sont tenus de respecter un certain nombre d'engagements et de communication dans le cadre de cette loi.

Ainsi, la CGB, qui prône dans ses valeurs la Transparence :

- s'est inscrite, comme exigé, dans le répertoire détenu par la HATVP pour déclarer les intérêts qu'elle représente ;
- fera un reporting annuel sur l'outil en ligne de déclaration publique pour communiquer à la HATVP le bilan et les actions qui ont été mises en place, en lien avec la décision publique, en précisant le montant des dépenses liées à ces actions.

### LE CYCLE DE DIALOGUE RESPONSABLE INITIÉ PAR LA CGB

Dans cette même optique et dans le nouveau panorama électoral, la CGB a initié, dès le mois de septembre 2017 un cycle de dialogue responsable avec les élus.

La CGB, souhaite prendre l'initiative du débat afin de rechercher le dialogue avec les nouveaux décideurs publics. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de mieux comprendre tous les grands enjeux de la filière Betterave et de ses débouchés principaux : sucre et bioéthanol.

En 2017, quatre rencontres ont rassemblé près de 40 parlementaires.

Chaque rencontre, qui regroupe une dizaine de parlementaires, pilotée par le Président de la CGB, fait intervenir un expert sur un thème spécifique comme par exemple :

- Présentation de la filière betterave - sucre le 26 septembre ;
- Les impératifs économiques et agricoles de la filière betterave, le 11 octobre ;
- Le sucre et ses enjeux d'une consommation responsable, le 7 novembre.



Alexandre Pelé,  
betteravier dans  
l'Essonne au micro  
de Télématin

## LA CGB, SOURCE DE RÉFÉRENCE POUR LES MÉDIAS

Les relations avec la presse sont un canal efficace pour relayer nos messages. Des relations construites et régulières avec les médias aussi bien spécialisés que professionnels, permettent à la CGB de se positionner comme une source de référence incontournable du secteur betterave-sucre. L'année 2017 a été marquée par une montée en puissance des sujets liés à la fin des quotas, sujet au cœur de l'actualité agricole.

La CGB a pour mission de rebondir sur l'actualité et de donner ses positions sur l'ensemble des sujets qui animent la filière ou l'agriculture tels que le glyphosate, les néonicotinoïdes, la mise en place de l'Observatoire européen du Marché du Sucre etc.

Chaque semaine la CGB prépare une revue de presse interne afin d'identifier les sujets portés dans les médias et surveille les retombées liées à son actualité et à ses messages.

### EN 2017

1

conférence de presse

19

communiqués de presse

39

interviews de nos porte-paroles  
à Paris et en région

1115

retombées dans les médias  
presse, radios, tv  
et sites internet







# STRATÉGIE CGB CAP 2020

Forte de ses 95 ans, un nouveau chapitre s'ouvre dans l'histoire de la CGB qui organise son évolution, dans le nouveau contexte betteravier pour fidéliser ses adhérents, représenter les planteurs et maintenir une filière compétitive.

La CGB continuera à porter des dossiers aux enjeux importants (soutenir la production de bioéthanol, préparer la nouvelle PAC, mettre en place des outils de gestion des risques...). Elle renforcera son accompagnement en apportant une offre de nouveaux services, des formations spécifiques et des informations ciblées, réservées à ses adhérents.

Son ambition : être un lieu d'expression, d'échanges, de transparence et de convivialité pour rester une source d'expertise, gage d'une vision pour la filière.

La CGB se positionne comme un syndicat ancré dans les territoires, une source d'expertise reconnue nationalement et internationalement, et une force d'équilibre au service des betteraviers.

Dans ce nouveau cap, la CGB tient à une gouvernance participative. Nos planteurs sont le moteur de nos actions et de nos décisions. La CGB institue des groupes de travail qui explorent, proposent et mettent en œuvre. Elle accorde une place centrale au Bureau qui impulse, prépare et propose les décisions à prendre en Conseil d'Administration et qui veille à leur bonne exécution. Le Conseil d'Administration, composé de 66 betteraviers, est au cœur des débats et acte les décisions.

**CETTE STRATÉGIE DOIT INCARNER  
LES VALEURS QUE LA CGB DÉFEND  
DANS CETTE ÈRE POST-QUOTA :  
INDÉPENDANCE, EXPERTISE,  
INNOVATION, SERVICE ET TRANSPARENCE**

Une équipe performante et unie, tant à Paris qu'en région, est dédiée pour représenter et aider les planteurs à gagner en compétitivité et en efficacité.

Dans cette période de transition les planteurs vont avoir besoin, plus que jamais, de la force de leur syndicat.

# LES MISSIONS DE LA CGB EN 2018



## DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES BETTERAVIERS

- Préparation de la PAC
- Accompagnement sur la mise en place d'un ISR
- Néonicotinoïdes : dérogation pour 2020
- Bioéthanol : directive RED II
- Colloque sur l'évolution du droit de la concurrence
- Instaurer une relation constructive avec les pouvoirs publics dans un nouveau cadre électoral
- Favoriser l'émergence des bonnes pratiques contractuelles et la mise en place de critères transparents et objectifs dans la formation des prix de betterave dans le cadre des travaux de l'interprofession



## ÊTRE SOURCE D'EXPERTISE ET FAIRE RÉFÉRENCE

- Étude sur la Thaïlande et la Pologne
- Étude sur les flux mondiaux du sucre
- Coût de production de betteraves et mise en place d'un OAD
- Ethanol : conséquence de la RED II et étude sur les importations
- Coût de production et qualité de la pulpe
- Étude sur les coûts et l'organisation de la logistique sucre



## APPORTER DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DES ADHÉRENTS

- Informations & Expertise
- Formations
- Lobbying et défense des dossiers en France, en Europe et à l'international
- Suivi des réceptions : faire évoluer le dossier
- Services marchands



## COMMUNIQUER VERS NOS ADHÉRENTS DE MANIÈRE RAPIDE, CONCISE ET PRÉCISE

- Apporter des informations dans tous les domaines à nos planteurs via une accélération digitale (newsletters, SMS, extranet adhérents avec base documentaire etc)
- Données techniques des suivis de campagne
- Suivi des cours européens et mondiaux
- Valoriser les études réalisées
- Valoriser les actions de la CGB

04



---

# REPRÉSENTER NOS PLANTEURS À CHAQUE NIVEAU DE DÉCISION



**LA CGB INFLUE SUR LES GRANDS DÉBATS POLITIQUES ET LÉGISLATIFS EN FRANCE ET EN EUROPE POUR DÉFENDRE LA PLACE DES PLANTEURS ET LES DÉBOUCHÉS DE LA BETTERAVE.**



# LA CGB, PARTIE PRENANTE D'UNE INTERPROFESSION ORGANISÉE

**L'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) est l'interprofession de la filière betterave-sucre française. Elle rassemble en son sein les 26 000 planteurs de betteraves à travers la CGB, et les fabricants de sucre à travers Cristal Union, Lesaffre, Ouvré, Saint Louis Sucre, Tereos et le Syndicat National des Fabricants de Sucre.**

L'AIBS résulte d'une réflexion commune menée avec les pouvoirs publics avant la fin des quotas. Les membres de la filière ont alors décidé de procéder à une rénovation profonde de l'interprofession, rendue nécessaire par le nouveau régime sans quotas. Dans ce nouveau cadre, l'AIBS, reconnue interprofession telle que définie par l'Article 157 du règlement UE 1308/2013 en 2014, a élaboré en juillet 2016 un accord interprofessionnel relatif aux rapports entre planteurs de betteraves et fabricants de sucre, qui entre en vigueur avec la campagne 2017-2018, soit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

L'interprofession prend tout son sens dans cette nouvelle période post-quota pour pouvoir favoriser un développement pérenne de la filière française. Cela doit passer par la bonne application de l'accord interprofessionnel, mais également par un véritable travail de concertation. Cette première année de fonctionnement aura été erratique et n'aura pas permis de partager suffisamment une ambition collective pour faire avancer la réflexion commune et identifier des solutions. La fin des quotas a renforcé les logiques concurrentielles et positionné « le droit de la concurrence » comme un chiffon rouge affaiblissant les approches de filière.

#### • Gestion des risques :

Un groupe de travail entre planteurs et fabricants a été mis en place au printemps 2017 pour réfléchir à la mise en place d'un Instrument de Stabilisation du Revenu pour la betterave. Mais celui-ci n'a pas permis de partager une expertise suffisamment précise pour évaluer la pertinence de cet outil pour soutenir le développement de notre filière.

#### • États Généraux de l'Alimentation-Plans de filière :

L'interprofession a travaillé sur des positions et des propositions communes pour mettre en perspective les objectifs de la filière betterave-sucre dans le cadre de la participation de ses membres aux ateliers. Suite à ces travaux, la CGB a participé à la rédaction du plan de filière demandé pour le 10 décembre 2017 par l'Etat aux interprofessions. On ne peut que regretter que les propositions de la CGB pour améliorer la structuration des relations contractuelles amont-aval (transparence, règles de partage de la valeur ex ante, gestion des risques) aient été rejetées par les fabricants.

#### • Communication :

L'interprofession travaille à la réalisation d'un espace filière betterave-sucre sur le Salon de l'Agriculture 2018 au sein du stand Odyssée végétale, vitrine des filières végétales.

Le règlement Omnibus a modifié le règlement OCM unique en précisant que les interprofessions peuvent désormais convenir de clauses standard de partage de la valeur, y compris les primes et les pertes du marché, déterminant comment l'évolution des prix du marché pertinent ou d'autres marchés de produits de base doit être répartie entre ses membres, ce qui permet de sécuriser des discussions sur ces sujets au niveau national entre les différentes parties prenantes.

**La CGB souhaite que l'AIBS s'engage à faire sienne cette nouvelle mission. Aboutir sur une meilleure structuration des relations amont-aval doit être un objectif de l'interprofession : jusqu'à présent la filière betterave avait toujours été précurseur sur ces questions et doit le rester.**

Concomitamment, la filière a intensifié ses efforts visant à renforcer l'efficacité des organismes interprofessionnels qui en font partie, dont l'AIBS a fixé les orientations stratégiques :

#### L'INSTITUT TECHNIQUE DE LA BETTERAVE (ITB)

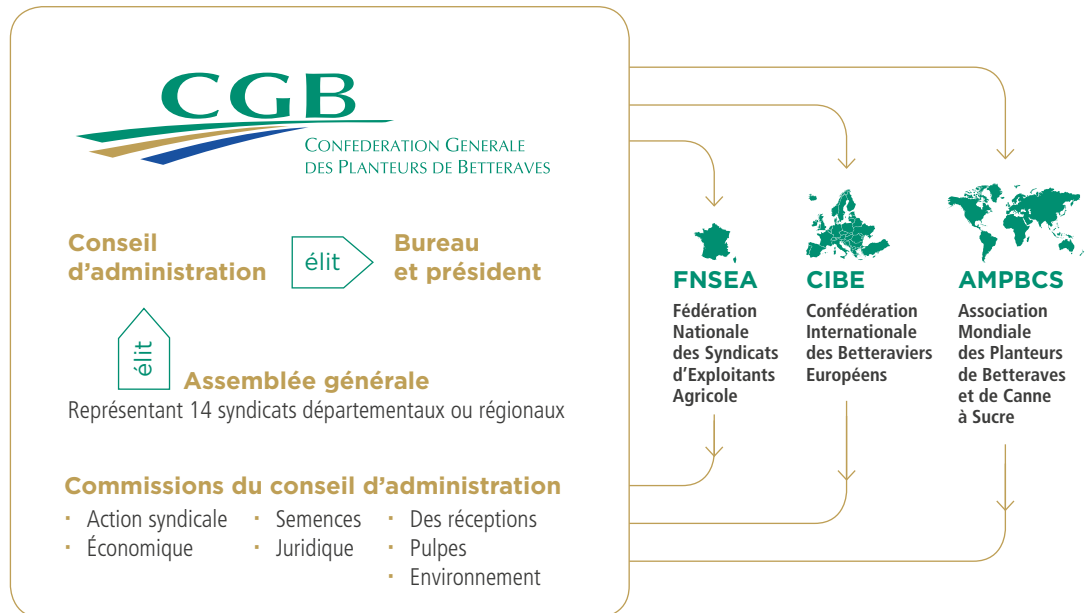
Véritable outil de pilotage technique pour les planteurs, l'ITB a pour mission d'effectuer et coordonner toutes les recherches et expérimentations concernant la culture de la betterave et diffuser des publications, notes et avis techniques aux planteurs. En voie de qualification par l'Etat pour la troisième fois consécutive, l'ITB doit accompagner la filière, notamment grâce à sa présence sur le terrain, dans les adaptations nécessaires à la sortie du régime des quotas.

#### LE CENTRE D'ETUDES ET DE DOCUMENTATION DU SUCRE (CEDUS)

Ses missions sont l'information, la promotion et la documentation du produit sucre sous toutes ses formes vers de multiples cibles. Le Cedus doit faire face aux attaques de plus en plus nombreuses dont le sucre est l'objet.

Le Cedus, avec à sa tête un nouveau président betteravier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a une nouvelle stratégie face à ses attaques et veille notamment à la déclinaison à bon escient de la posture de responsabilité sur « la consommation de sucre ». La CGB fait partie du Conseil d'Administration et du groupe communication, mis en place en 2017 au sein du Cedus, qui travaillent activement à la mise en œuvre de cette stratégie.

**Un mode de fonctionnement au service de la cohésion et de l'efficacité**



## LE RAYONNEMENT DE LA CGB DU NATIONAL À L'INTERNATIONAL

**La CGB a su construire un réseau important et indispensable pour bien connaître les enjeux de notre filière du national à l'international. La CGB s'est attachée à tisser des liens qui lui permettent d'être un acteur connu et reconnu de la profession. Elle prend part aujourd'hui dans de nombreux organismes.**

**La CGB est adhérente de la FNSEA en tant qu'association spécialisée.** Eric Lainé, président, est membre du bureau de la FNSEA.

Eric Lainé est Président du Conseil spécialisé sucre de France Agrimer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et dont les missions consistent principalement à favoriser la concertation au sein des filières et à assurer la connaissance et l'organisation des marchés.

**La CGB est membre de la CIBE (Confédération internationale des betteraviers européens) qui regroupe les organisations professionnelles betteravières de 18 pays européens.**

La CGB est très active au sein de la CIBE et fait partie des différents groupes de travail pour évoquer les problématiques européennes sur tous nos sujets.

Chaque année la CIBE organise dans un pays

d'Europe le « Comité technique et de contrôle des réceptions », présidé par Jean-Pierre Dubray, Vice-Président de la CGB. Cette réunion aborde les questions liées à la relation entre les producteurs et les fabricants-transformateurs, et traite tous les aspects techniques de la réception des betteraves : l'équipement, les méthodes et les conditions.

En 2017, c'est la France, sous l'égide de la CGB et de l'ARTB, qui a organisé ce comité du 8 au 10 novembre 2017 à Chantilly et qui a rassemblé près de 120 participants.

**La CGB est membre de l'AMPBCS (Association mondiale des producteurs de betteraves et de canne à sucre).**

Présidée également par Jean-Pierre Dubray, Vice-Président de la CGB, cette association a pour but de réunir planteurs de betteraves et de canne à sucre pour étudier les défis et les opportunités du secteur sucrier. L'AMPBCS, qui compte plus de 37 associations membres et

rassemble plus de 5 millions de cultivateurs de canne et de betteraves sur les cinq continents, se réunit deux fois par an.

Lors de la réunion annuelle, en Côte d'Ivoire en mars 2017, une délégation française de la CGB était présente. Les membres de l'AMPBCS se sont réunis à Yamoussoukro, pour tenir le 36<sup>ème</sup> conseil organisé par la Fédération des Producteurs de Canne Villageoise de Côte d'Ivoire.

L'AMPBCS organise, tous les ans en novembre, une consultation annuelle avec l'Organisation Internationale du Sucre (OIS) à Londres (Royaume-Uni). Une délégation française de la CGB a participé à cette réunion du 27 au 29 novembre 2017. À cette occasion, la CGB est venue présenter le dispositif de communication mis en place en France dans le cadre de la campagne de son personnage Miss Better.

## 04 REPRÉSENTER NOS PLANTEURS

### TISSER UN BON RÉSEAU PROFESSIONNEL

**La CGB met tout en œuvre pour tisser des liens forts avec son écosystème lui permettant de préparer au mieux l'avenir avec pour unique but d'accroître la performance des betteraviers qui doivent faire face à de nombreux enjeux dans le cadre de la fin des quotas sucre et de la réforme de la PAC post 2020. Ainsi en 2017, elle a signé des conventions de partenariat avec deux organismes majeurs du monde agricole.**

#### LA CONVENTION CGB / JEUNES AGRICULTEURS

Tenant compte de ces différents enjeux, la CGB a clairement identifié la nécessité du renouvellement des générations.

Elle a ainsi signé une convention avec les Jeunes agriculteurs (JA) pour permettre de mieux construire l'avenir et miser sur les générations futures pour assurer la pérennité de la culture betteravière. Cette convention inclut un travail collaboratif plus important, de croiser les expertises, d'accentuer la communication commune et de pérenniser la mesure jeunes.

#### LA CONVENTION CGB / FNEDT

La CGB et la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT) ont signé une convention de partenariat de trois ans. Ce partenariat permettra de lever des freins potentiels, techniques, économiques, sociaux et environnementaux et d'initier les démarches de progrès en menant un travail concerté.

De premiers leviers ont été identifiés par les signataires de la convention : augmentation de la production, harmonisation des chantiers, mutualisations, évolution des calendriers d'enlèvement, randomisation des chantiers d'arrachage, simplification de la facturation. Le but de toutes ces actions étant de fixer un cahier des charges pour définir des besoins auprès des constructeurs pour l'amélioration des coûts de production (par les capacités d'arrachage, par la géolocalisation, l'asservissement des machines au numérique, par la robotique, par l'informatique embarquée), donnée clé de la performance de l'exploitation betteravière dans une période où la compétitivité est le maître-mot.



La CGB et les JA souhaitent partager, tant au niveau national que dans les territoires, leurs visions de la filière et du renouvellement des générations. La betterave est une production à fort potentiel pour les jeunes. Cette synergie est importante pour nos structures afin d'apporter des pistes de réflexions qui permettent de construire l'avenir de la culture betteravière»

Jeremy Decerle,  
Président des JA



Dans le contexte de la fin des quotas, les entrepreneurs de travaux agricoles, leaders sur le marché de l'arrachage et du déterrage, ont besoin de préparer leurs entreprises à cette échéance»

Gérard Napias,  
Président de la FNEDT

## ÉTATS-GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Remettre l'agriculture au cœur des débats - Lancement le 20 juillet 2017 à Bercy

À Bercy, en présence de nombreux ministres et professionnels de l'agroalimentaire, Eric Lainé, Président, représentait la CGB. Certains membres du bureau ont pris part à différents ateliers et débats.

Eric Lainé, notamment, a défendu la place des betteraviers au sein de la filière sucre, et plus généralement des agriculteurs dans leurs rapports aux industriels et aux distributeurs, à l'atelier «Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs».

Le 11 octobre à Rungis, à l'occasion de la fin du premier chantier des EGA, Emmanuel Macron a soutenu la compétitivité des exploitations, la gestion des risques ou encore le partage de la valeur, qui sont des thématiques défendues au quotidien par la CGB. À l'issue de cette première conclusion, les producteurs de grandes cultures ont écrit un courrier commun au Président citant qu'ils « attendaient du gouver-

nement une démarche co-construite, dotée d'une vision économique, basée sur la science mais aussi sur une confiance renouvelée ». La CGB et les autres organisations de producteurs de grandes cultures ont aussi fait les demandes suivantes : mettre fin aux distorsions de concurrence et mettre en place un cadre législatif et réglementaire stable afin de pouvoir gérer la volatilité et les aléas économiques et climatiques. La CGB a rappelé dans ce contexte que les agriculteurs ont toujours eu pour ambition de produire plus et produire mieux.

A l'heure où ce rapport est imprimé, la conclusion finale des EGA n'a pas encore eu lieu. Toutefois, La CGB attend des résultats concrets qui mettent en avant notamment l'objectif majeur d'assurer une équitable répartition qui permette aux agriculteurs d'être rémunérés dignement par le paiement de prix justes.

→ [egalimentation.gouv.fr](http://egalimentation.gouv.fr)

# UNE ÉQUIPE ET UNE ORGANISATION ENGAGÉES AU SERVICE DES ADHÉRENTS

## LE BUREAU & LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Pour fixer le cap stratégique de la cgb

Le bureau de la CGB comprend les 14 présidents de syndicats betteraviers. Cette instance étudie les dossiers et soumet au Conseil d'Administration pour validation des actions.



De gauche à droite : **Alexandre Quillet**, agriculteur dans l'Eure, **Guillaume Gandon**, agriculteur dans l'Aisne, **Patrick Rudi**, agriculteur en Seine Maritime, **Géry Walckenaer**, agriculteur dans l'Aube, **Christophe Mullie**, agriculteur dans le Pas de Calais, **Patrick Dechaufour**, agriculteur dans le Calvados, **Eric Lainé**, agriculteur dans la Marne, **Jean-Pierre Dubray**, agriculteur dans le Val d'Oise, **Régis Chaucheprat**, agriculteur dans l'Allier, **Didier Renoux**, agriculteur dans l'Yonne, **Hans Dekkers**, agriculteur dans l'Oise, **Dominique Fievez**, agriculteur dans la Somme, **Alexandre Pelé**, agriculteur dans l'Essonne, **Franck Sander**, agriculteur en Alsace et **Jean-Philippe Garnot**, agriculteur en Seine-et-Marne.

## DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

### Pour anticiper et agir

Les commissions travaillent sur les grands dossiers et actions qui sont proposés au Bureau puis validés en Conseil d'Administration. Ces commissions sont composées de planteurs et de permanents de la CGB.

#### COMMISSION ACTION SYNDICALE

Président : **Dominique Fievez** • Secrétaire : **Nicolas Rialland**

#### COMMISSION ÉCONOMIQUE, SUCRE ET ÉTHANOL

Président : **Franck Sander** • Secrétaire : **Pierre Rayé**

#### COMMISSION SEMENCE

Président : **Jean Pierre Dubray** • Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

#### GROUPE JURIDIQUE AD HOC

Président : **Jean Philippe Garnot** • Secrétaire : **Isabelle Doumont**

#### COMMISSION DES RÉCEPTIONS

Président : **Jean-Pierre Dubray** • Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

#### COMMISSIONS DES PULPES

Président : **Dominique Fievez** • Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président : **Alexandre Quillet** • Secrétaire : **Philippe Mery**

## LES ÉQUIPES À PARIS

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Pierre Rayé**



### PÔLE ÉCONOMIQUE ET INTERNATIONAL

**Timothé Masson** • **Sébastien Audren**

### PÔLE TECHNIQUE

**Jean-Louis Striebig** • **Philippe Mery**

### PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES

**Nicolas Rialland**

### PÔLE COMMUNICATION

**Carine Abecassis** • **Julien Massonnat**

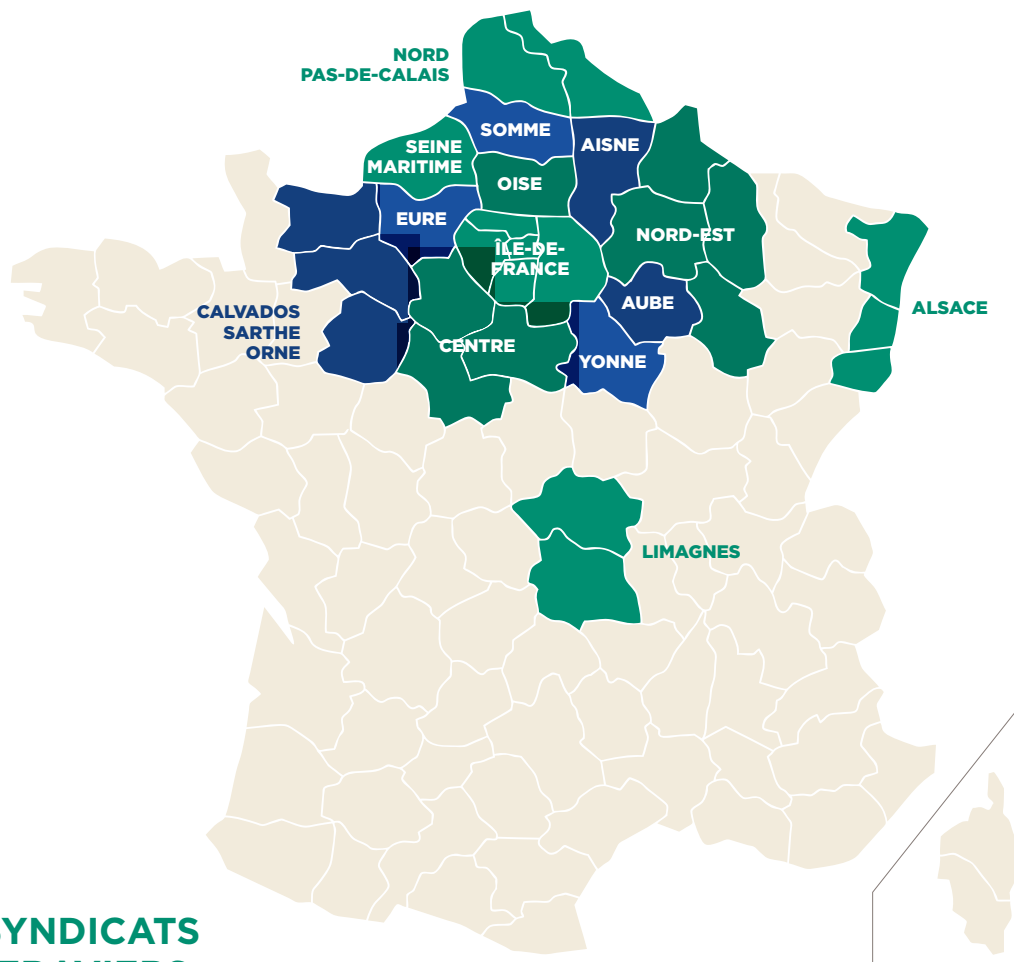
### PÔLE JURIDIQUE

**Isabelle Doumont**

### PÔLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET SYSTÈME D'INFORMATION

**Laurent Citton**





## LES SYNDICATS BETTERAVIERS

### AISNE

Président : **Guillaume GANDON** • Directeur : **Emmanuel PIGEON**  
Directeur Adjoint : **Lauriane FORTIN**

### ALSACE

Président : **Franck SANDER** • Directeur : **Joseph BEHR**

### AUBE

Président : **Géry WALCKENAER** • Directeur : **Benoît YOT**

### ÎLE-DE-FRANCE

Président : **Jean-Pierre DUBRAY** • Directrice : **Milène GRAPPERON**  
Directeur Adjoint : **Sébastien AUDREN**

### CENTRE

Président : **Alexandre PELE** • Directrice : **Milène GRAPPERON**  
Directeur Adjoint : **Jean-Camille FAUCHER**

### NORD-EST

Président : **Eric LAINE** • Directeur : **Benoît YOT**

### NORD / PAS-DE-CALAIS

Président : **Christophe MULLIE** • Directeur : **Emmanuel PIGEON**  
Directeur Adjoint : **Jean-François BARISEAU**

### CALVADOS, SARTHE, ORNE

Président : **Patrick DECHAUFOUR** • Directeur : **Benoît CARTON**

### EURE

Président : **Alexandre QUILLET** • Directeur : **Benoît CARTON**

### SEINE-MARITIME

Président : **Patrick RUDI** • Directeur : **Benoît CARTON**

### OISE

Président : **Hans DEKKERS** • Directeur : **Emmanuel PIGEON**  
Directeur Adjoint : **Henri FAES**

### LIMAGNES

Président : **Régis CHAUCHEPRAT** • Directeur : **Pierre PELLOUX**

### SOMME

Président : **Dominique FIEVEZ** • Directeur : **Emmanuel PIGEON**  
Directeur Adjoint : **Jean-Jacques FATOUS**

### YONNE

Président : **Didier RENOUX** • Directeur : **Benoît YOT**

